



1. BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE

1. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE

Depuis l'adoption de son plan de relance en 1998, l'Université de Montréal connaît une croissance significative de ses populations étudiantes et professorales de même que du nombre de chercheurs, de professionnels et d'employés de soutien. La croissance immobilière qui accompagne ce développement s'est jusqu'à présent concentrée sur le site de la Montagne où cinq nouveaux immeubles ont récemment été parachevés. Somme toute, quelque 120 000 m² de superficie construite y ont été aménagés, incluant le nouveau pavillon de l'École polytechnique et le Centre des technologies de fabrication en aérospatiale.

Les besoins constants d'expansion, la saturation du terrain actuel sur le flanc nord du Mont-Royal et la volonté d'assurer la pérennité de l'Université de Montréal, a amené l'Université à choisir le site de la gare de triage d'Outremont pour établir son deuxième site. Le site permettra de loger de nouveaux programmes, de relocaliser certains programmes existants, d'améliorer l'efficacité des opérations et, dans le cadre de cette dynamique, d'innover.

Comme toutes les organisations en processus de développement, l'Université de Montréal est aujourd'hui appelée à réfléchir et à prendre position sur les orientations spatiales de son futur développement. Le Plan directeur 2007 représente le moyen privilégié que s'accorde l'Université de Montréal pour se doter d'une vision inspirée et novatrice qui en quelque sorte la redéfinira. La future répartition des activités du Campus montréalais sur deux sites constitue une étape charnière du développement de l'Université de Montréal.

1.2. MANDAT

Le Plan directeur 2007 se veut une réponse à deux grands objectifs :

1. Offrir une vision globale du développement de ses milieux de vie qui correspondra à ses prévisions de croissance, qui favorisera l'aspect communautaire de la vie sur les sites et qui rehaussera son image de marque auprès de ses clientèles.
2. Doter l'Université d'une stratégie immobilière efficiente et économique pour le développement de son parc immobilier à court, moyen et long terme.

L'atteinte de ces objectifs requiert d'inclure dans la démarche de planification les considérations suivantes :

- Rationalisation des espaces universitaires sur les deux sites via un plan directeur d'aménagement évolutif à court, à moyen et à long termes;
- Établissement d'un tableau financier qui suit l'évolution de ce plan;
- Identification des bâtiments à conserver et à rénover, de ceux dont il faut se départir et des nouvelles constructions à implanter;
- Identification de la séquence des réaménagements temporaires et permanents, et des nouvelles constructions;
- Identification de la séquence des déplacements et des réaménagements prévus au plan directeur;
- Proposition de nouveaux regroupements d'unités, de départements et de services permettant d'obtenir un parc immobilier adéquat, sécuritaire, d'exploitation économique et innovateur sur le plan fonctionnel.

Un défi particulier attend l'Université quant à l'intégration des environnements urbains très différents que sont le site de la Montagne existant et le futur site d'Outremont. Le Plan directeur 2007 doit proposer une vision qui harmonisera leurs caractères spécifiques de manière à créer un tout cohérent et avantageux pour l'essor de l'Université.

1.3. L'UNIVERSITÉ EN CHIFFRES (STATISTIQUES 2006)

1,1 milliards en budget annuel d'opération

4,8 millions de livres et de documents audiovisuels

430 millions de dollars en revenus de recherche

55 539 étudiants, incluant deux écoles affiliées

10 630 diplômes décernés

6 252 professeurs, chercheurs et chargés de cours

5 248 étudiants étrangers

4 318 membres du personnel de soutien et d'administration

381 programmes de deuxième et de troisième cycles

283 programmes de premier cycle

27 établissements de santé affiliés

2e rang des universités de recherche au Canada



2. HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT DES INSTALLATIONS DE L'UNIVERSITÉ¹

2.1. HISTORIQUE DU CAMPUS

De 1876 à 1929

Autrefois logée rue St-Denis, à l'endroit qu'occupe l'UQAM aujourd'hui, l'Université de Montréal vit des problèmes de croissance dès les années 20 et envisage une nouvelle implantation. En 1924, elle confie à l'architecte Ernest Cormier la conception de l'aménagement de son futur campus. Divers emplacements sont considérés avant que le choix s'arrête sur le site actuel, proposé par la Ville de Montréal. Ce site comprenait un territoire voué au développement domiciliaire et une ancienne carrière municipale. Au site original, s'ajoutera un terrain appartenant aux Jésuites, situé plus à l'est et destiné à l'École Polytechnique.

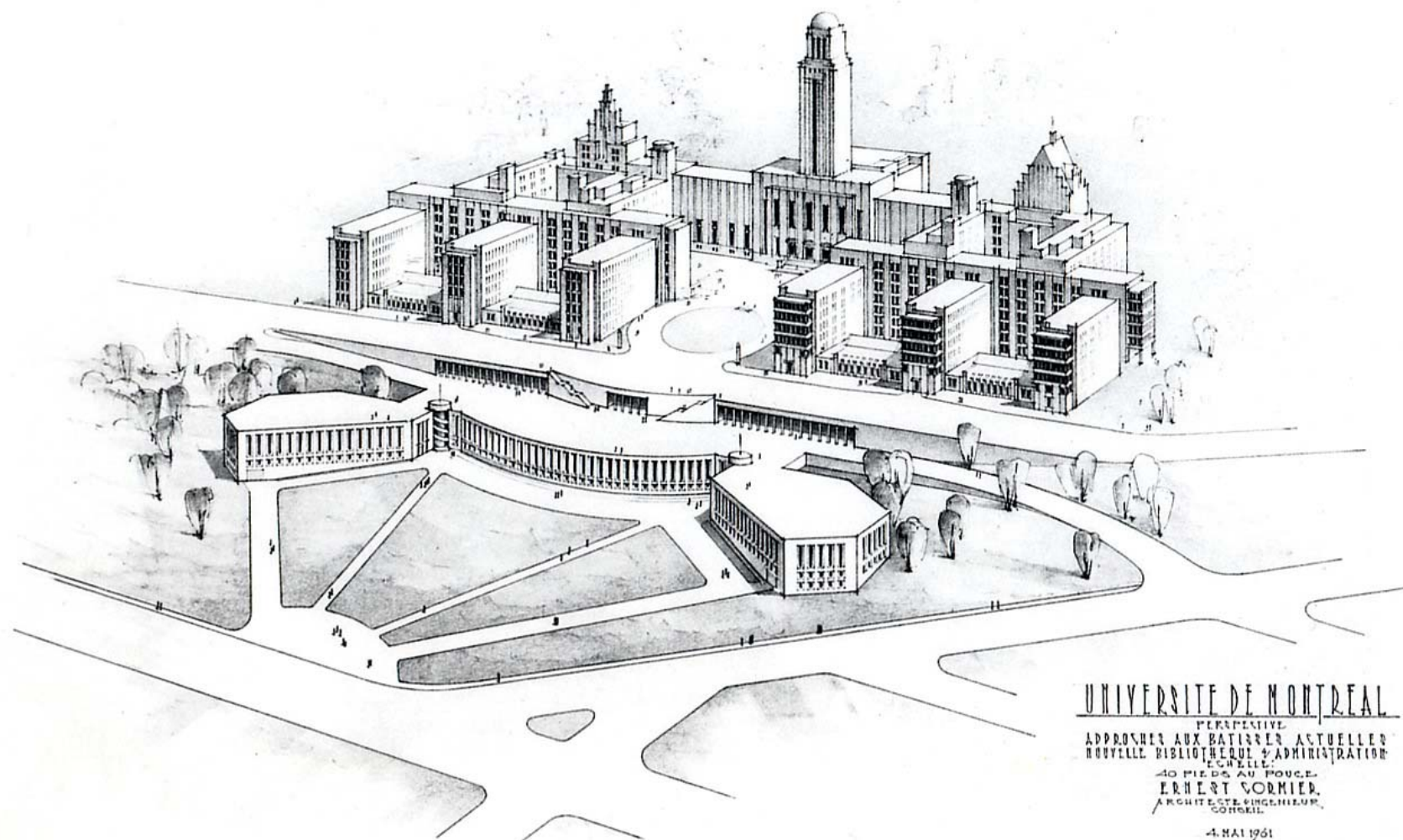
De 1929 à 1949

Le concept architectural d'Ernest Cormier consiste en un bâtiment articulé mais unique, capable d'accueillir 3000 étudiants ainsi qu'un éventuel hôpital universitaire dans les ailes ouest. Y seraient logées les principales disciplines du temps : théologie, philosophie, lettres, droit, médecine. Conçu pour un terrain plat, l'édifice qui est aujourd'hui le Pavillon principal (devenu le Pavillon Roger-Gaudry), est implanté en s'adaptant aux conditions du site. Son orientation épouse les dominantes topographiques, se différenciant de la trame urbaine générale aux abords du campus.

La construction du bâtiment débute en 1928, l'enveloppe étant substantiellement complétée en 1931. Interrompus faute d'argent, les travaux reprennent en 1941 mais sont ralentis par l'effort de guerre. L'Université y emménage néanmoins à partir de 1942. Ce n'est toutefois qu'en 1955 qu'elle l'occupe entièrement, les ailes ouest ayant été affectées à des fins autres qu'hospitalières et aménagées en conséquence.

De 1950 à 1959

L'implantation des pavillons subséquents, tels le Centre social (devenu Centre communautaire puis pavillon J.A.DeSève), les premières résidences d'étudiants et l'École Polytechnique, suit les grandes lignes tracées par Ernest Cormier, dont l'apport professionnel se poursuit jusqu'en 1961. Le reste du campus demeure à peu près dans l'état où il a été pris. Il comprend des aires boisées assez sauvages et des terrains en friche. Une côte de ski est aménagée dans le prolongement de l'avenue Vincent-d'Indy, qui s'appelait alors chemin Bellingham.



Pl. 65 Ernest Cormier, *Perspective aérienne de l'ensemble du campus avec nouvelle bibliothèque et locaux administratifs*, 4 mai 1961.
Mine de plomb sur calque, 34,7 x 54,0 cm. CCA AR01:621x/F

Les véhicules accèdent au Pavillon principal par le boulevard du Mont-Royal, qui y monte à partir d'Outremont. Ils peuvent en redescendre vers l'ouest par la rue Marie-Guyard, qui débouchait à l'époque sur l'avenue Decelles. Un escalier et des passerelles de bois relient l'Université à l'arrêt du tramway, au coin de Louis-Colin et du boulevard Édouard-Montpetit, alors rue Maplewood.

De 1960 à 1969

Au début des années 60, s'amorce une longue période de développement intensif, reflétant la croissance de la clientèle, l'accessibilité accrue des études postsecondaires et la diversification des disciplines et des activités universitaires. En 1962, l'Université entreprend de donner un véritable plan directeur d'aménagement pour son campus.

La première version du plan directeur, complétée en 1963, établissait l'essentiel des infrastructures actuelles, comme la rampe d'accès appelée

à remplacer le boulevard Mont-Royal, ainsi que l'implantation de nouveaux pavillons, dont la Centrale thermique, le stade d'hiver, première étape du CEPsum, le garage Louis-Colin et une aile de résidence additionnelle.

À ce stade, les bâtiments sont encore relativement éparés. Prévoyant cependant d'autres développements importants, l'Université achète des Franciscains une vaste propriété bordant l'avenue Decelles, qui donne au campus principal l'essentiel de son périmètre actuel. Le terrain ainsi acquis est destiné à un nouveau projet d'hôpital universitaire, lui aussi abandonné. On y construira plutôt l'ensemble de pavillons abritant les facultés de droit et des sciences sociales et l'École des HEC, y transportant du coup une grande partie des activités étudiantes et des services collectifs qu'abritaient le Pavillon principal et le pavillon J.A.DeSève.

¹ Extrait du plan directeur 1995 de l'UdeM.

À cette époque, le campus demeure passablement dénudé, avec une végétation plutôt rabougrie à l'avant-plan et sur le pourtour du Pavillon principal de même qu'en façade de l'École Polytechnique.

Le plan directeur de 1963 est suivi d'une version plus poussée, présentée sous le titre de Deuxième plan directeur d'aménagement au début de 1968. Le nouveau plan établit l'ensemble des installations prévues ou à prévoir. Il définit les conditions d'utilisation du sol, les paramètres d'implantation, les gabarits et les places ou espaces communautaires autour desquels sont groupés les divers pavillons.

L'étude se penche sur les conditions d'accessibilité du campus et sur son intégration au réseau de transport en commun. Elle débouche sur une politique de stationnement favorisant la clientèle la plus éloignée.

Par ailleurs, la conservation et la mise en valeur des aires boisées deviennent une préoccupation importante. Le plan directeur comprend un relevé général de la végétation. Un plan d'ensemble des aménagements paysagers suit de près l'élaboration du plan directeur. Enfin, une étude paysagère accompagne dorénavant chacun des projets de construction.

Entre-temps, la rampe d'accès devient l'entrée principale des voitures et une rampe mobile souterraine conduit désormais les piétons jusqu'au pavillon principal. Un autre accès automobile majeur est aménagé dans l'axe du chemin Queen-Mary.

De 1970 à 1979

Des années 70 jusqu'au début des années 80, les principales réalisations sont le pavillon omnisports du CEPSUM et les étages supplémentaires sur le pavillon Lionel-Groulx.

Pour combler ses besoins, l'Université a d'avantage recours à l'acquisition ou à la location de propriétés institutionnelles dans la périphérie immédiate. Elle achète deux propriétés importantes aux Sœurs des Saints noms de Jésus et de Marie : le collège Jésus-Marie qui deviendra le pavillon Marie-Victorin et l'édifice de l'école de musique Vincent-d'Indy avec la salle Claude-Champagne, où logera la Faculté de musique. La maison-mère des Sœurs missionnaires de l'Immaculée-Conception accueille la Faculté de l'aménagement. L'école de nursing Marguerite-d'Youville est intégrée à l'Université, devenant le pavillon du même nom.

En plus de répondre à la croissance de l'Université, ces projets marquent l'insertion de l'activité universitaire dans le milieu urbain, transformant considérablement la relation entre ce milieu et l'Université.

Deux projets contenus dans le plan directeur de 1968 ont été abandonnées. L'un consistait en un prolongement du chemin de Polytechnique vers l'est jusqu'au boulevard du Mont-Royal. L'autre était

un vaste pavillon destiné aux facultés de théologie, de philosophie et des lettres, dans l'aire boisée qui borde le boulevard Édouard-Montpetit.

De 1980 à 1995

Les années 80 sont marquées par l'inauguration de la ligne 5 du métro et l'ouverture des stations Université-de-Montréal et Édouard-Montpetit. Ces événements ont un impact majeur sur l'accessibilité du campus et amènent l'Université à réexaminer les perspectives relatives au stationnement. À la même époque, l'École Polytechnique s'agrandit en ajoutant deux étages à son pavillon.

La fin des années 80 voit la consolidation du secteur situé à l'ouest du Pavillon principal. L'Université reprend ainsi la mise en œuvre de l'idée de continuité du cadre bâti qui présidait au plan directeur de 1968. Cette idée débouche sur un parti d'aménagement qui privilégie le développement des terrains situés entre les principaux pôles du cadre bâti actuel, de façon à constituer progressivement un lien continu à travers le campus.

Dans cette perspective, la construction de la bibliothèque des sciences humaines (pavillon Samuel-Bronfman) a établi un premier lien fonctionnel et visuel entre le plateau inférieur du campus et celui du Pavillon principal. La consolidation interne du secteur s'est poursuivie par la construction du pavillon André-Aisenstadt (sciences mathématiques et informatiques) et par la mise en chantier du pavillon Paul-G.-Desmarais destiné aux sciences biomédicales.

Pour sa part, l'École des HEC acquiert une partie du terrain du collège Jean-de-Brébeuf, voisin du pavillon de la Faculté de l'aménagement, et y met en chantier son nouveau pavillon. Par la suite, l'Université amorce le projet d'agrandissement et de réaménagement du pavillon de la Faculté de l'aménagement. Les espaces extérieurs de ces propriétés contiguës feront l'objet d'un programme conjoint d'aménagement.

De 1995 à aujourd'hui

Avec la croissance continue de sa clientèle étudiante et le vieillissement de son parc immobilier, l'Université poursuit ses efforts de développement et fait l'acquisition en 1995 du 3744 Jean-Brillant. Par la suite, conformément au plan directeur qu'elle dépose en 1995 et qui est accepté par la Ville de Montréal ainsi que par l'organisme *Les Amis de la Montagne*, sont construits les pavillons suivants :

En 1996, le Pavillon Paul-G.-Desmarais;

En 1996, le Pavillon principal des HEC;

En 1998, un agrandissement important au Pavillon de la Faculté de l'aménagement;

En 2003, le Centre des technologies de fabrication en aérospatiale (CTFA);

En 2004, le Pavillon J.-Armand-Bombardier;

En 2004, les Pavillons Jean-Coutu et Marcelle-Coutu;

En 2005, les Pavillons Pierre-Lassonde et Claudette McKay-Lassonde.

L'effort des dernières années s'est toutefois concentré sur la construction de bâtiments neufs. Les infrastructures de circulation sont particulièrement vétustes et requièrent un investissement important dans les prochaines années pour rendre ces équipements fonctionnels mais aussi sécuritaires. D'autre part, les pavillons les plus anciens ont besoin d'une cure de rajeunissement et de mise aux normes, surtout les pavillons dits humides, comme le Pavillon Roger-Gaudry, qui ne sont plus adéquats pour répondre aux besoins actuels de l'Université.

C'est dans cet esprit que l'Université a procédé à l'acquisition de la gare de triage Outremont afin d'y développer un site complémentaire à celui de la Montagne pour poursuivre ses efforts de développement et entreprendre la mise aux normes de ses bâtiments vétustes. Elle profite de l'occasion pour revoir également ses méthodes d'enseignement, son apport à la vie étudiante, ses efforts en matière de synergie interdépartementale, etc.

Communications récentes ²

30 mars 2006 : L'Université de Montréal devient propriétaire du terrain de la gare de triage situé dans l'arrondissement d'Outremont. Le site, d'une superficie totale de plus de 180 000 m², était la propriété du Chemin de Fer Canadien Pacifique (CFCP). L'Université prévoit transformer le terrain en campus universitaire, redonnant à ce secteur de la ville un usage collectif. Le coût de la transaction s'élève à 18 millions de dollars et sera assumé par l'Université au moyen d'un emprunt, effectué en marge du budget de fonctionnement de l'Institution.

23 octobre 2006 : Annonce du gouvernement du Québec qui est favorable à la proposition de l'Université de Montréal quant à la réalisation de son projet sur le site de la gare de triage. Le budget total nécessaire pour la décontamination du site, le déplacement de la voie ferrée et la construction du viaduc ferroviaire est estimé à près de 120 millions de dollars. Le gouvernement du Québec a, pour sa part, confirmé d'inscrire un soutien financier de 30 millions de dollars dans le cadre du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique. De plus, l'implantation d'une gare de trains de banlieue sur la ligne de trains Blainville-Montréal fait l'objet d'une analyse par l'Agence métropolitaine de transport.

² Source : communiqués de presse de l'Université de Montréal



2.2. PLAN DIRECTEUR 1995 - CAMPUS DE LA MONTAGNE

Schéma d'aménagement proposé

Le plan directeur 1995 de l'Université de Montréal proposait un scénario d'aménagement complet répondant aux besoins de l'Université et de ses écoles affiliées. Bien que plusieurs bâtiments se soient construits depuis 1995 conformément à ce plan directeur, la réalisation des aménagements d'ensemble tarde faute de financement. De plus, le potentiel de construction de certains éléments du plan initial a été modifié à la baisse, particulièrement en ce qui concerne le pavillon projeté à l'est du pavillon Lassonde de l'École polytechnique suite au classement du mont Royal comme arrondissement historique et naturel.

Regroupés en fonction des composantes de l'organisation du campus, les notes qui suivent résument le contenu et la portée des planches qui illustrent le scénario de 1995.

Organisation spatiale et volumétrique du cadre bâti

- Mise en valeur de l'image symbolique du Pavillon principal dans le profil du flanc nord du mont Royal;
- Continuité du tissu bâti du campus d'est en ouest, au moyen d'une implantation pavillonnaire et de gabarits compatibles avec ceux des pavillons existants, notamment le Pavillon principal;
- Animation et convivialité favorisées par le regroupement des pavillons en secteurs, autour d'un réseau d'espaces collectifs extérieurs;

- Rez-de-chaussée transparents et ouverts sur les espaces publics extérieurs et abritant de préférence des services communautaires;
- Dans les sites périphériques, implantation et gabarits contribuant à la structuration des rues, en harmonie avec les bâtiments avoisinants;
- Traitement architectural et matériaux contribuant à l'harmonie générale du campus et à la mise en valeur des bâtiments les plus significatifs, tout en favorisant la spécificité de chaque pavillon;

Mise en valeur des panoramas et des percées visuelles vers le Pavillon principal et le paysage urbain.

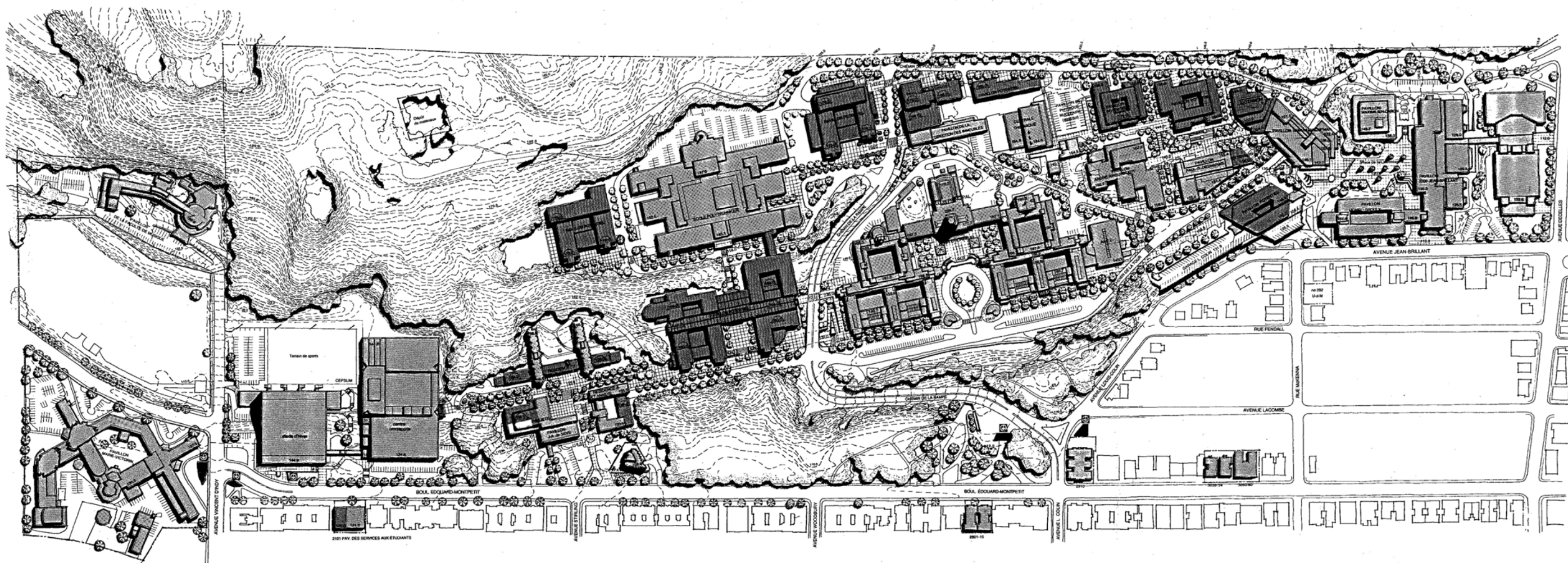


Planche 5A : SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT
(au sud du boul. Édouard-Montpetit)

Aménagement des espaces extérieurs

- Mise en valeur du couvert végétal et de la topographie, partie intégrante des attributs du mont Royal;
- Aménagements paysagers assurant une transition harmonieuse entre les conditions naturelles de la montagne, le cadre bâti et le milieu urbain avoisinant;
- Aménagement d'un réseau structurant d'espaces publics paysagers et de circulations piétonnes extérieures;
- Hiérarchisation des types d'espaces extérieurs (espaces collectifs, lieux de passage, espaces plus intimistes) et sécurité du public.

Accès et déplacements des piétons et des véhicules

- Réseau piétonnier extérieur qui structure le campus d'est en ouest, reliant les secteurs, les pavillons et les espaces collectifs à la trame urbaine et au transport en commun;
- Parcours clairs, naturels, directs et sûrs entre le métro, les arrêts d'autobus, les stationnements et les pavillons;
- Croisements sans danger entre véhicules d'urgence et réseau piétonnier;
- Accès des camions d'entretien protégé à travers les pavillons existants et à travers les nouveaux pavillons;
- Continuité du réseau piétonnier protégé à travers les pavillons existants et à travers les nouveaux pavillons;

- Accès de piétons, entrées de service et entrées des stationnements localisés de façon à favoriser leur visibilité et à éviter les points de conflit;
- Signalisation et éclairage adéquats;
- Accès adéquat, fonctionnel et sécuritaire des automobiles, des camions et des véhicules d'entretien ou d'urgence.

La carte qui suit illustre le réseau de circulation automobiles et les stationnements.

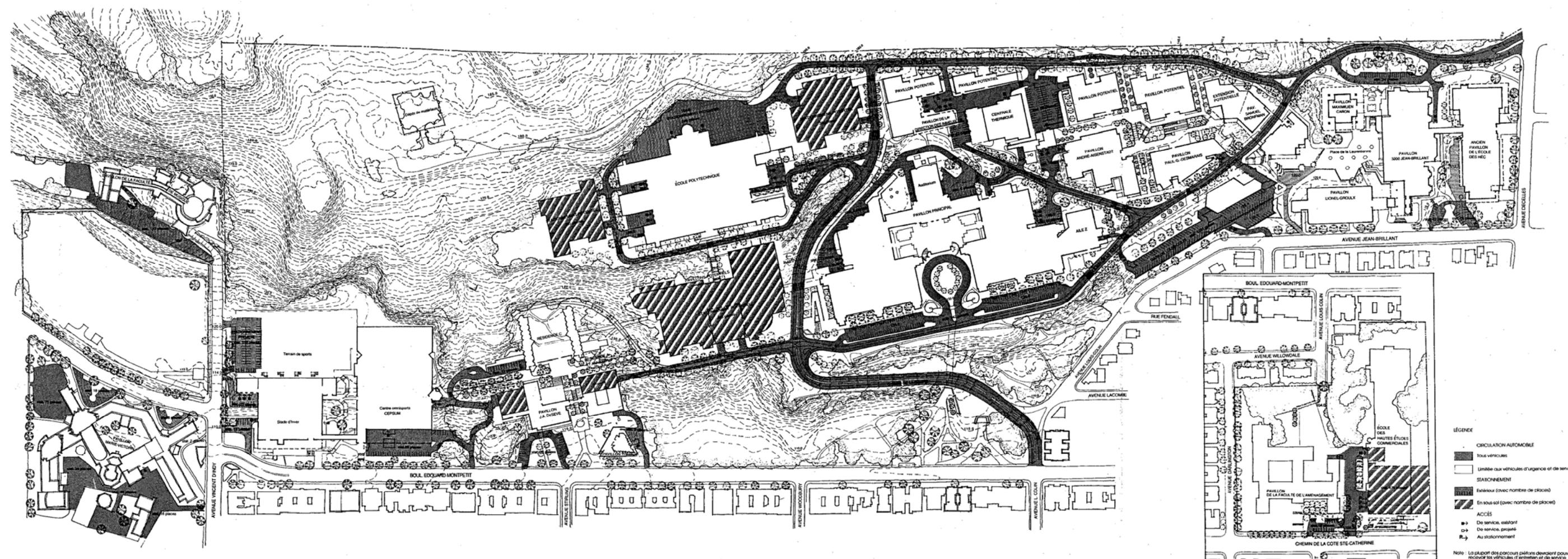


Planche 5.6 : SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT
LE RÉSEAU DE CIRCULATION AUTOMOBILE
ET LES STATIONNEMENTS



La carte qui suit illustre le réseau de circulation des piétons prévu au plan directeur de 1995. Nous sommes à même de constater que la construction de la majorité des aménagements prévus a été réalisée à ce jour. Ceci a permis d'améliorer l'organisation de l'espace en matière de circulation piétonne et de création de places publiques. Toutefois, certaines de ces propositions n'ont pas encore été concrétisées pour créer des liens forts et directs pour les piétons qui ont à traverser un campus longitudinal. Par exemple, certains bâtiments venant consolider l'axe est-ouest n'ont pas été construits : le pavillon académique à l'est du pavillon Lassonde, l'agrandissement de J.-A.-DeSève avec accès au CEPsum et le pavillon à l'est de polytechnique. Cette problématique devrait être abordée à nouveau dans les propositions d'aménagement qui feront partie du plan directeur 2007.

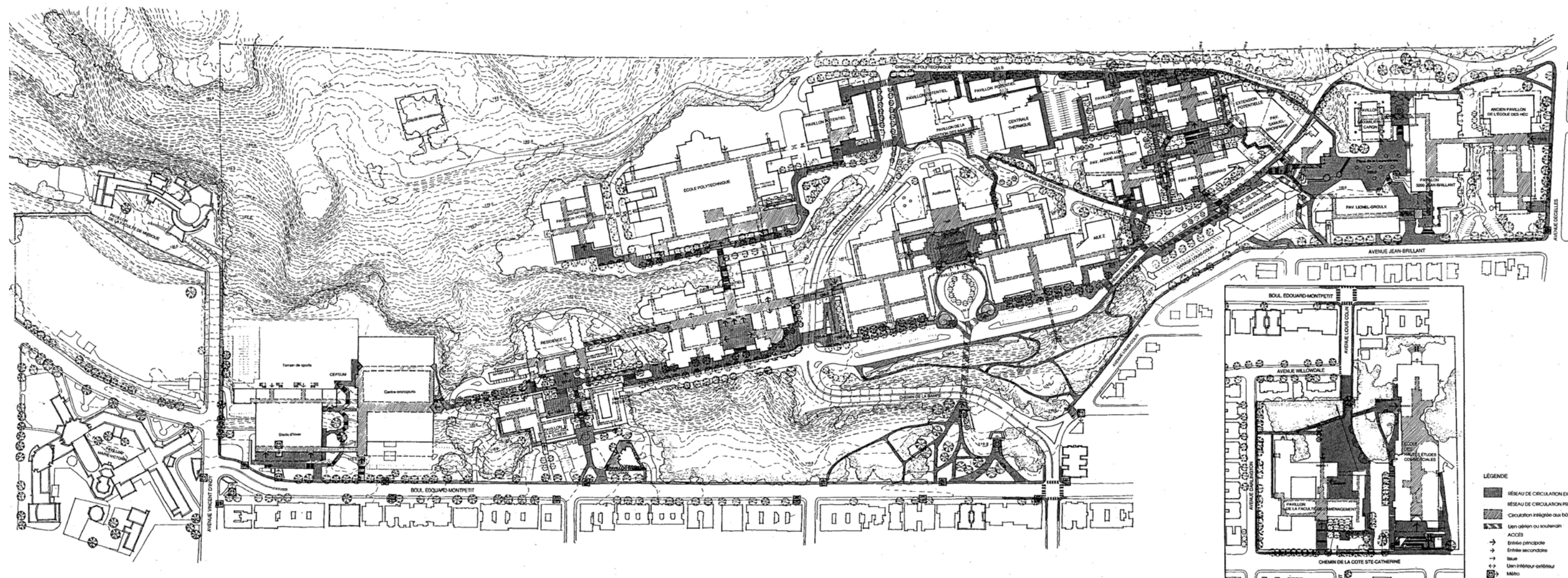


Planche 5.5 : SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT
LE RÉSEAU DE CIRCULATION DES PIÉTONS

2.3. PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT DE 2002 SITE DE LA MONTAGNE

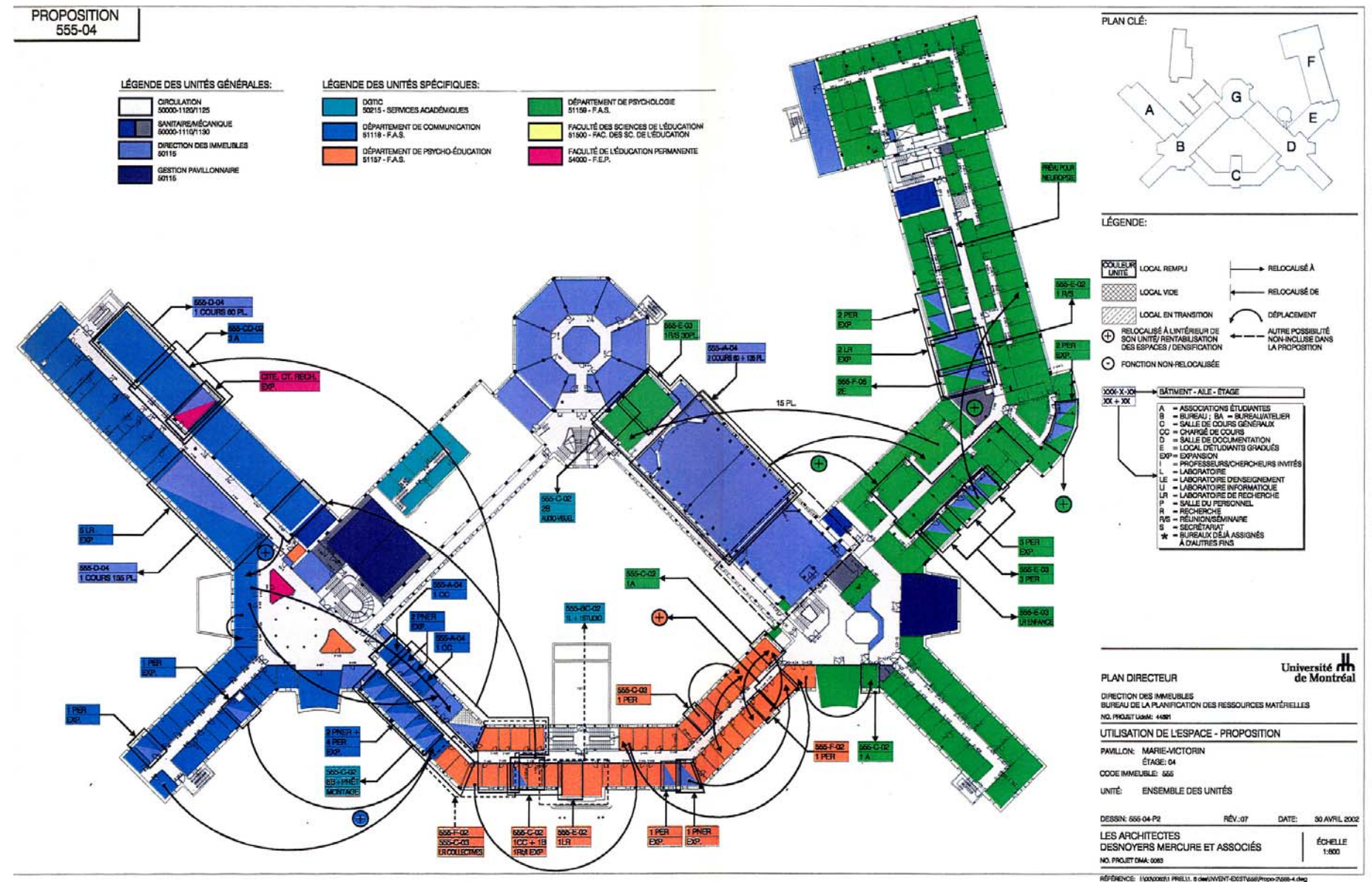
En 2002, le ministère de l'Éducation ne reconnaissait pas de déficit d'espace à l'Université de Montréal, même si le manque d'espace se faisait sentir. Le plan de réaménagement de 2002, réalisé par les consultants Desnoyers Mercure & Associés Architectes, visait à réorganiser sept pavillons dans le but de densifier les espaces existants. Afin d'en optimiser la gestion, l'Université se dota d'une « politique d'utilisation des espaces » de façon à rationaliser et uniformiser les critères d'attribution et d'aménagement des ses pavillons.

Le plan de 2002 identifie des propositions de réaménagement en illustrant les mouvements associés à cette réorganisation. Les pavillons touchés sont :

- 511E Pavillon Roger-Gaudry - Secteur Est
- 511O Pavillon Roger-Gaudry - Secteur Ouest
- 555 Pavillon Marie-Victorin
- 532C Pavillon Lionel-Groulx
- 559A Pavillon Marguerite-d'Youville
- 559B Pavillon Liliane-de-Stewart
- 532A Pavillon Maximilien-Caron.

Plusieurs des propositions de réaménagement ont été réalisées à ce jour. Cependant, avec l'acquisition en 2003 du 1420 Mont-Royal, on prévoyait y réaménager plusieurs services et départements du Pavillon Marguerite-d'Youville, ce qui a mis un frein aux propositions incluses au plan de réaménagement de 2002 concernant ce pavillon. Avec l'acquisition récente (2006) de la gare de triage Outremont, l'Université a choisi de se départir du 1420 Mont-Royal puisque les coûts très importants de sa mise à niveau seraient supérieurs à ceux d'une construction neuve. Les usagers du Pavillon Marguerite-d'Youville se trouvent aujourd'hui dans une situation critique de déficit d'espace.

Exemple d'une proposition de réaménagement



2.4. AUTORISATION DE MODIFICATION À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

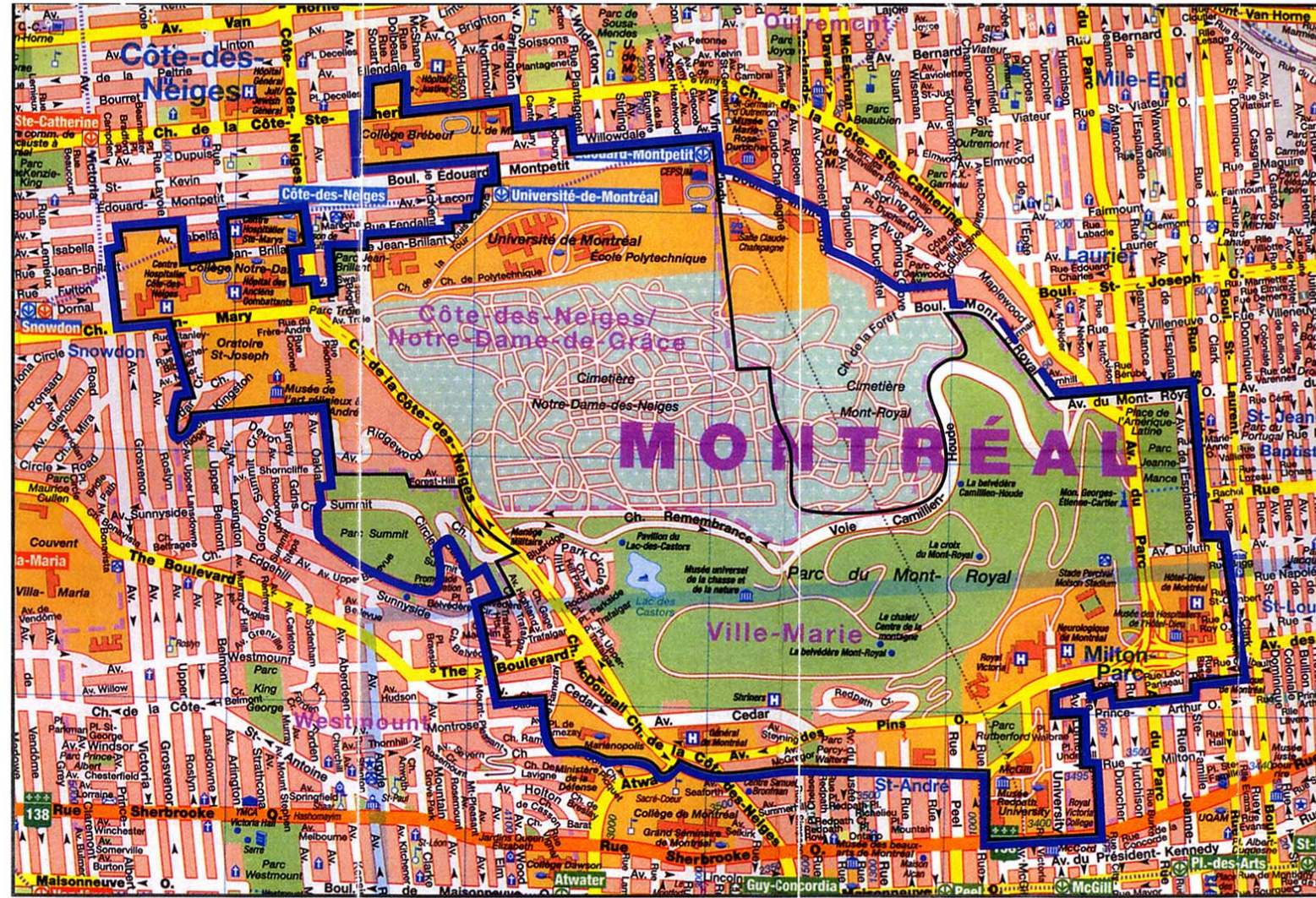
Arrondissement historique et naturel

En raison du caractère et de l'intérêt particulier du mont Royal, le gouvernement du Québec a entrepris un processus visant à décréter ce territoire « arrondissement historique et naturel », en vertu de la Loi sur les biens culturels. La déclaration d'arrondissement historique vise à reconnaître un territoire où se concentrent de nombreux monuments et sites historiques, tandis que l'arrondissement naturel vise à reconnaître le grand intérêt esthétique, légendaire ou pittoresque que présente l'harmonie naturelle du territoire. Le site de l'Université de Montréal s'inscrit à l'intérieur de cet arrondissement.

Conformément à cette loi, tous les travaux de restauration, démolition, modification ou agrandissement à l'intérieur de ce territoire doivent être autorisés au préalable par le ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec.

Le patrimoine bâti

À l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, le site de l'Université de Montréal est classé à la fois comme *Grande propriété à caractère institutionnel* et comme *Secteur de valeur exceptionnelle*. Tous les travaux de restauration, démolition, modification ou agrandissement à l'Université de Montréal doivent faire l'objet d'une demande de permis à la Ville qui déposera cette demande au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement pour approbation.



Fonds cartographique : © Mapmedia Corp. (Droit d'utilisation accordé)

Arrondissement historique et naturel du mont Royal

- Périmètre recommandé par la ministre*
- Périmètre du site du patrimoine de la Ville de Montréal

Le territoire proposé pour l'arrondissement historique et naturel du mont Royal couvre une superficie de 7 617 hectares.

*Mise en garde : cette carte est publiée à titre indicatif seulement et n'a aucune valeur légale.

3. OCCUPATION ACTUELLE DES INSTALLATIONS

3.1. L'UNIVERSITÉ AUJOURD'HUI

Fondée en 1878, l'Université de Montréal forme aujourd'hui avec ses deux écoles affiliées, l'École Polytechnique et HEC Montréal, le premier complexe universitaire au Québec et le deuxième au Canada. Elle accueille plus de 55 000 étudiants, emploie 10 000 personnes et décerne près de 10 000 diplômes à tous les cycles d'études. Montréalaise par ses racines, internationale par vocation, l'Université de Montréal compte parmi les plus grandes universités de la francophonie.

Évolution du total des étudiants réguliers

Automne 2001 : 49 997

Automne 2002 : 52 631 (hausse de 5,3 %)

Automne 2003 : 54 465 (hausse de 3,5 %)

Automne 2004 : 55 150 (hausse de 1,5 %)

Étudiants réguliers trimestre d'automne 2005			
Université de Montréal	Hommes	Femmes	H + F
Aménagement	624	832	1 456
Arts et sciences	6 413	9 389	15 802
Droit	557	942	1 499
Éducation permanente ¹	1 584	5 156	6 740
Études supérieures ²	6 368	7 721	14 089
Kinésiologie	172	270	442
Médecine	1 277	3 119	4 396
Médecine dentaire	162	288	450
Médecine vétérinaire	174	445	619
Musique	392	314	706
Optométrie	51	180	231
Pharmacie	295	687	982
Sciences de l'éducation	766	2 531	3 297
Sciences infirmières	203	1 419	1 622
Théologie et sciences des religions	143	172	315
Programmes multifacultaires ¹	436	1 303	1 739
Total de l'Université de Montréal	13 081	26 177	39 258
HEC Montréal	5 811	5 536	11 347
Polytechnique	3 978	956	4 934
Total HEC + Polytechnique	9 789	6 492	16 281
TOTAL UdeM + HEC + Poly	22 870	32 669	55 539

¹Comprend les étudiants comptés à la rubrique « Programmes multifacultaires » dont la gestion relève de la Faculté de l'éducation permanente. Au trimestre d'automne 2005, le nombre de ces étudiants totalise 1 038. Ces étudiants ne contribuent cependant qu'une fois au total.

² Les étudiants inscrits à des programmes de 2e et de 3e cycle sont comptés à la Faculté des études supérieures et à la faculté ou à l'école affiliée dont relève leur discipline. Ils ne contribuent cependant qu'une seule fois au total. Nombre d'étudiants inscrits à l'Université à la session d'automne 2005 dans le cadre d'un programme d'échanges n'apparaissant pas dans ce tableau: 582.

source : extrait du site web U de M



3.2. LISTE DE FACULTÉS ET DÉPARTEMENTS AINSI QUE LEURS GRANDS SECTEURS ACADÉMIQUES

FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT

École d'architecture
 École d'architecture du paysage
 École de design industriel
 Institut d'urbanisme

FACULTÉ DES ARTS ET SCIENCES

Lettres et sciences humaines

1. Département d'études anglaises
2. Centre d'études classiques et médiévales
3. Département de littérature et de langue française
4. Département d'histoire
5. Département d'histoire de l'art et études cinématographiques
6. Département de linguistique et de traduction
7. Département de littérature comparée
8. Département de littératures et langues modernes
9. Département de philosophie

Sciences sociales et psychologie

10. Département d'anthropologie
11. École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
12. Département de communication
13. Département de démographie
14. Département de psychologie (Y, Z)
15. Département de science politique
16. Département de sciences économiques
17. Département de sociologie
18. École de criminologie
19. École de psychoéducation
20. École de relations industrielles
21. École de service social

Sciences

22. Département de chimie (Y)
23. Département de géographie (Y)
24. Département d'informatique et recherche opérationnelle
25. Département de mathématiques et statistique
26. Département de physique (Y)
27. Département de sciences biologiques (Y, Z)

Centres de recherche – Volet international

- I. Centre canadien d'études allemandes et européennes
- II. Centre de ressources de l'espagnol
- III. Centre d'études de l'Asie de l'Est
- IV. Centre d'études ethniques des universités montréalaises
- V. Centre interuniversitaire d'études néo-helléniques de Montréal

Direction de l'enseignement

- I. Direction de l'enseignement de service en informatique (DESI)
- II. Direction de l'enseignement des langues
 Service d'accueil et de gestion des études (SAGE)

FACULTÉ DE DROIT

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

- Campus Lanaudière
- Campus Laval
- Campus Longueuil
- Campus Québec

FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

FACULTÉ DE MÉDECINE

Santé publique

1. Département d'administration de la santé
2. Département de médecine sociale et préventive
3. Département de santé environnementale et santé au travail
4. Groupe de recherche interdisciplinaire en santé

Sciences de la santé

5. Département de nutrition (X)
6. École de réadaptation (X)
7. École d'orthophonie et d'audiologie (X)

Sciences fondamentales

8. Département de biochimie (Y)
9. Département de microbiologie et immunologie (Y)
10. Département de pathologie et biologie cellulaire (Y)
11. Département de pharmacologie (Y)
12. Département de physiologie (Y)

Sciences cliniques

13. Département d'anesthésiologie

13. Département de chirurgie
14. Département de médecine
15. Département de médecine familiale
16. Département d'obstétrique - gynécologie
17. Département d'ophtalmologie
18. Département de pédiatrie
19. Département de psychiatrie
20. Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire

FACULTÉ DE MÉDECINE DENTAIRE

1. Département de dentisterie de restauration (X)
2. Département de santé buccale (X)
3. Département de stomatologie (X)

FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE (campus St-Hyacinthe)

1. Département de biomédecine vétérinaire
2. Département de pathologie et microbiologie
3. Département de sciences cliniques

FACULTÉ DE MUSIQUE

FACULTÉ DE PHARMACIE (Y)

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

1. Département d'administration et fondements de l'éducation
 2. Département de didactique
 3. Département de psychopédagogie et d'andragogie
- Centre de formation initiale des maîtres
 - Formation continue

FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES

FACULTÉ DE THÉOLOGIE ET DE SCIENCES DES RELIGIONS

DÉPARTEMENT DE KINÉSIOLOGIE

ÉCOLE D'OPTOMÉTRIE (X, Z)

LÉGENDE :

X Besoin de cliniques externes

Y Besoin de laboratoires humides

Z Besoin d'animaleries

3.3. FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT³

La Faculté de l'aménagement se trouve au Pavillon de la Faculté de l'aménagement situé au 2940, chemin de la Côte-Ste-Catherine. Lors de l'agrandissement de ce pavillon en 1996, plusieurs problèmes de vétusté du bâtiment, de manque d'espace et de liens fonctionnels ont été résolus; la situation actuelle est donc assez bonne.

1. Implantation du baccalauréat en design d'intérieur

L'implantation de ce nouveau baccalauréat n'était pas connue au moment de la programmation du projet d'agrandissement et de réaménagement majeur de la faculté en 1996. Cette implantation a impliqué la cession par les autres départements d'espaces de bureaux et d'ateliers. Afin de rétablir une situation convenable pour toutes les unités, il faut compter sur l'addition de l'équivalent d'un étage et demi d'ateliers et de quatre bureaux.

2. Programme conjoint Université de Montréal - McGill en design urbain.

L'implantation de ce programme est prévue à l'automne 2008.

3. Centre de recherche

La création de ce centre de recherche implique l'installation d'une plateforme technologique, d'un espace de diffusion et de bureaux pour les étudiants au doctorat.

4. Nouveaux professeurs

L'arrivée de nouveaux professeurs nécessitent au moins 3 nouveaux bureaux.

Espaces additionnels requis : la faculté estime que l'espace occupé par le Centre d'exposition pourrait répondre à court terme à une partie des besoins: 650 m² nets.

La faculté a toutefois entrepris une démarche de plan directeur en 2005 pour évaluer leurs nouveaux besoins d'espaces suite aux nouvelles réalités mentionnées précédemment.

Cette démarche permettra d'évaluer l'impact qu'engendrerait la récupération de l'espace du Centre d'exposition au sous-sol pour des espaces d'enseignement et d'ateliers, afin de répondre au nouveau déficit d'espace.

³ Source : Consultation de septembre 2005 du Vice-rectorat - Planification de l'UdeM avec chacune des facultés, ainsi que des entrevues menées par les consultants Lemay en novembre 2006 auprès de membres du Vice-rectorat - Planification ainsi que de la direction des immeubles.

À long terme, les besoins présentés par la faculté pourraient représenter une superficie additionnelle requise de 1 100 m² (en plus du 650 m²). L'expansion demandée totalise 1 750 m², soit un agrandissement équivalent à 15% de sa superficie actuelle.

Superficie nette en 2006 :	11 568 m ²
Superficie reconnue en besoins supplémentaires :	650 m ²
Demande additionnelle – projection :	1 100 m ²
Total requis	13 318 m²

D'autre part, la direction des HEC a manifesté son intérêt à acquérir le pavillon de la Faculté de l'aménagement pour ses propres besoins d'expansion. Des discussions sont en cours avec le MELS à cet effet.

3.4. FACULTÉ DES ARTS ET SCIENCES

La direction de la Faculté des arts et sciences se trouve au Pavillon Lionel-Groulx situé au 3150, rue Jean-Brillant. Ses nombreux départements sont toutefois dispersés sur le campus.

Lettres et sciences humaines

Les départements des lettres et sciences humaines ainsi que leurs centres de recherche sont logés au pavillon Lionel-Groulx à l'exception du Département de philosophie logé dans la conciergerie du 2910 Édouard-Montpetit et du Centre d'études classiques et médiévales, situé au pavillon 3744 Jean-Brillant.

Les besoins d'espaces additionnels de ces unités n'ont pu être complètement comblés lors de la réalisation du plan directeur de 2001. Depuis, l'arrivée de nouveaux professeurs et le développement de la recherche ont encore amplifié les besoins en bureaux, locaux de recherche et salles d'étudiants aux études supérieures.

De plus, le rapatriement du Département de philosophie a toujours été souhaité par la direction de la faculté ; un lien de proximité avec la Faculté de théologie est également envisagé par cette dernière.

Les espaces additionnels requis sont de 1 600 m² pour les unités du pavillon et 1 100 m² (943 m² relocalisés et 157 m² additionnels) pour le Département de philosophie. L'expansion demandée totalise 1 757 m², soit un agrandissement équivalent à 27,6% de la superficie actuelle.

Superficie nette en 2006, excluant philosophie	5 414 m ²
Superficie reconnue en besoins supplémentaires :	1 600 m ²
Sous-total requis	7 014 m²

Rapatrier Département de philosophie	1 100 m ²
Total requis	8 114 m²

Sciences sociales et psychologie

Les départements de sciences sociales et leurs groupes de recherche sont logés au pavillon Lionel-Groulx à l'exception du Département de communication logé au pavillon Marie-Victorin.

Ce pavillon abrite également le Département de psychologie et l'École de psychoéducation.

Les groupes de recherche associés à l'École de psychoéducation sont situés à l'extérieur du campus. Le GRIP occupe une partie de la conciergerie du 3050-3060 Édouard-Montpetit et des espaces au Centre hospitalier Ste-Justine. La recherche d'un groupe occupe des espaces en location sur la rue Hutchison.

Tout comme pour les départements de lettres et sciences humaines, les besoins d'espace additionnel des départements de sciences sociales du pavillon Lionel-Groulx n'ont pu être comblés par le plan directeur de 2001; les besoins se situant également au niveau de l'implantation de nouvelles recherches. Une solution intéressante avait été envisagée lorsque l'UNESCO avait annoncé son intention de libérer les espaces du pavillon 5255 Decelles.

Superficie nette en 2006, Lionel-Groulx	9 524 m ²
Superficie reconnue en besoins supplémentaires :	905 m ²
Sous-total requis Lionel-Groulx	10 429 m²

Superficie nette en 2006 Marie-Victorin (excluant les groupes de recherche)	5 969 m ²
---	----------------------

Superficie reconnue en besoins supplémentaires	530 m ²
Rapatrier les groupes de recherche	2 000 m ²
Total requis Marie-Victorin	8 499 m²

Départements de sciences

Le Département de chimie est logé au pavillon Roger-Gaudry et au pavillon J.-Armand-Bombardier et le Département de physique, au pavillon Roger-Gaudry et au Laboratoire René-J.-A.-Lévesque.



Les infrastructures électromécaniques du pavillon Roger-Gaudry ont atteint leurs limites en ce qui concerne l'aménagement de laboratoires conformes aux normes de ventilation, de santé et sécurité. La situation actuelle est critique et nécessite une relocalisation de ces départements dans un pavillon conçu spécifiquement pour recevoir leurs activités d'enseignement et de recherche.

La construction d'un nouveau complexe scientifique est recommandée pour accueillir les laboratoires humides. Ce complexe devra également accueillir les autres départements lourds du secteur des sciences soit le département des sciences biologiques, actuellement au pavillon Marie-Victorin, et le Département de géographie, actuellement en location dans une ancienne école primaire et dont la relocalisation sur le campus dans des locaux adéquats est requise depuis plusieurs années.

Afin de créer une synergie entre tous ses départements de sciences, la direction de la FAS recommande la relocalisation des départements de mathématiques et de DIRO, ainsi que leurs centres de recherche respectifs, à proximité du complexe scientifique, dans des espaces dont les exigences d'aménagement sont moins contraignantes.

La superficie des espaces existants à relocaliser **exclut** les salles de cours, les bibliothèques, les animaleries et les autres services connexes. L'expansion demandée totalise 4 497 m², soit un agrandissement équivalent à 18% de sa superficie actuelle.

Superficie nette en 2006 chimie, physique, sciences biologiques (excluant géographie) :	21 292 m ²
---	-----------------------

Superficie reconnue en besoins supplémentaires incluant géographie total :	2 480 m ²
--	----------------------

Total requis / Complexe scientifique	23 772 m²
---	-----------------------------

Superficie nette en 2006 Math., DIRO, CRM et CRT :	6 678 m ²
--	----------------------

Superficie reconnue en besoins supplémentaires	670 m ²
--	--------------------

Total requis / unités du PAA	7 348 m²
-------------------------------------	----------------------------

À ces superficies, il faudra ajouter les superficies requises pour les salles de cours, bibliothèques, etc., qui pourront faire partie d'un pavillon central desservant le nouveau site.

Centres de recherche : volet international

Le pavillon 3744 Jean-Brillant abrite, outre le Centre d'études classiques, divers centres de recherche de la FAS, reliés aux unités du pavillon Lionel-Groulx, comportant une vocation internationale. Quelles que soient leurs localisations à terme, dans l'éventualité de l'abandon du 3744 Jean-Brillant, il faudra conserver un lien de proximité avec le CÉRIUM, la DRI, le Collège des Amériques, la chaire Monnet ainsi qu'un nouveau groupe de recherche.

Superficie nette en 2006 :	1 688 m ²
----------------------------	----------------------

Superficie reconnue en besoins supplémentaires :	50 m ²
--	-------------------

Total requis	1 738 m²
---------------------	----------------------------

Sommaire de la Faculté des arts et des sciences

Superficie nette en 2006 :	50 565 m ²
----------------------------	-----------------------

Superficie reconnue en besoins supplémentaires :	7 335 m ²
--	----------------------

Demande additionnelle – projection :	2 000 m ²
--------------------------------------	----------------------

Total requis	59 900 m²
---------------------	-----------------------------

3.5. FACULTÉ DE DROIT

La Faculté de droit se trouve au pavillon Maximilien-Caron situé au 3101, chemin de la Tour.

Ce pavillon est utilisé à pleine capacité. Au moment du plan directeur 2001, on procéda à une densification de l'utilisation des espaces pour les besoins de l'enseignement et de la recherche. Les besoins d'expansion, dans l'éventualité où la faculté demeure au même endroit, devront être résolus à même les espaces du complexe 3200 Jean-Brillant et Lionel-Groulx.

Les besoins ont été exprimés comme suit :

Salles d'APP

L'enseignement du droit se fait de plus en plus par l'acquisition de compétences en petits groupes et requiert ainsi l'aménagement de salles d'APP (apprentissage par problèmes).

Étudiants cycles supérieurs

L'augmentation des étudiants aux cycles supérieurs requiert l'aménagement d'une salle multifonctionnelle pour la tenue de rencontres et de conférences ainsi que de « cubicules » de travail additionnels à la bibliothèque.

Salle multifonctionnelle facultaire.

La faculté a besoin d'une salle pour la tenue d'événements scientifiques et de conférences.

Tribunal-école

Le besoin majeur de la faculté demeure le tribunal-école qui doit comporter une salle de tribunal et une salle de délibérations pour le jury conformes aux normes d'aménagement d'un palais de justice : la Cour peut être appelée à siéger dans ces installations. Des espaces de travail et d'observation pour les étudiants sont aussi nécessaires.

Centres de recherche

La faculté comporte des groupes de recherche logés actuellement en location à proximité du pavillon Maximilien-Caron.

Superficie en 2006 :	3 669 m ²
----------------------	----------------------

Superficie reconnue en besoins supplémentaires :	1 000 m ²
--	----------------------

Total requis	4 669 m²
---------------------	----------------------------

3.6. FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

La Faculté de l'éducation permanente se trouve au pavillon 3744 Jean-Brillant. Ses activités d'enseignement se déploient sur les campus de Montréal, Laval, Longueuil, Lanaudière et Québec.

Demande

- Aucun besoin d'expansion exprimé par la faculté.

Cette faculté doit être facilement accessible et se situer préférentiellement près d'une bouche de métro compte tenu de la clientèle qu'elle dessert.

3.7. FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La direction de la Faculté des études supérieures se trouve au Pavillon 2910 Édouard-Montpetit.

Aucun besoin d'expansion n'a été exprimé par la faculté.

Cette faculté est responsable des programmes de maîtrise et de doctorat. Il s'agit d'un bureau de direction; aucun étudiant n'est affecté à cet endroit.

Certaines des activités de la FES seront retournées à leur faculté d'enseignement.

3.8. FACULTÉ DE MÉDECINE

La Faculté de médecine se trouve au pavillon Roger-Gaudry situé au 2900, boulevard Édouard-Montpetit.

Centre universitaire d'apprentissage des attitudes et habiletés cliniques

Ce centre offrira les nouvelles installations requises pour l'enseignement du programme MD ainsi que pour les différents programmes de formation à tous les niveaux et dans tous les domaines de la santé.

Une première phase d'implantation est en cours actuellement à même des espaces libérés par les départements de la Faculté dans le secteur « ouest » du pavillon Roger-Gaudry.

Une première programmation visait les espaces libérés par la Faculté de pharmacie au 3^e étage des ailes R, S, T, U et V du pavillon Roger-Gaudry. Les besoins du Département de chimie pour des laboratoires de recherche répondant aux normes ont nécessité l'attribution de ces espaces aux fonctions de recherche de chimie. Le départ du secteur de recherche en chimie de ces locaux pourrait permettre la poursuite de l'implantation du CUAABC.

Sciences cliniques

La majorité des directions de ces départements sont logées actuellement dans le secteur « ouest » du pavillon Roger-Gaudry. Il faudra y rapatrier celles des départements d'obstétrique-gynécologie et de pédiatrie encore en milieu hospitalier.

Par ailleurs, la Faculté vise l'implantation de la direction des programmes en résidence.

Sciences fondamentales

Les départements des sciences fondamentales de la Faculté de médecine sont actuellement localisés à proximité de la direction de la Faculté et des locaux du programme MD au pavillon Roger-Gaudry ainsi qu'au pavillon Paul-Desmarais, construit expressément pour le Département de physiologie et le Centre de recherche en sciences neurologiques.

Par ailleurs, un lien de proximité avec le complexe des sciences de la FAS, surtout en ce qui concerne Biochimie, est souhaité par la direction de la FAS.

Le manque d'espaces est particulièrement critique au Département de biochimie dont les besoins actuels s'élèvent à 2 200 m².

Sciences de la santé

1. Réadaptation : la création d'un bac et d'une nouvelle maîtrise ainsi qu'un décontingement anticipé des clientèles requièrent une superficie additionnelle de l'ordre de 1 300 m². Cette situation, dont le calendrier d'implantation est critique, nécessite à très court un ajout d'espace au parc immobilier existant. Une solution provisoire en location est actuellement en cours de réalisation.
2. Orthophonie : En plus d'un besoin d'espace lié à l'augmentation des activités d'enseignement et de recherche, ce département prévoit développer un secteur clinique.
3. Nutrition : Le développement de la recherche entraîne des besoins de laboratoires humides non prévus dans la planification technique du pavillon Liliane-de-Stewart; ce département compte également développer un secteur clinique.

Santé publique

Le secteur santé publique devait être installé au pavillon 1420 Mont-Royal. Étant donné l'abandon de ce projet, ce secteur devra être relocalisé. La direction de la faculté envisage utiliser les espaces libérés par la relocalisation des départements de chimie et de physique au pavillon Roger-Gaudry.

Aux unités de médecine qui composent l'École de santé publique, il faut adjoindre le GRASP de la FAS, actuellement logé au 2801-2815 Édouard-Montpetit et au 3744 Jean-Brillant.

Les espaces additionnels requis totalisent 21 480 m², soit un agrandissement équivalent à 75% de sa superficie actuelle.

Superficie nette en 2006 :	28 364 m ²
Superficie reconnue en besoins supplémentaires :	21 480 m ²
Total requis	49 844 m²

3.9. FACULTÉ DE MÉDECINE DENTAIRE

La Faculté de médecine dentaire se trouve au Pavillon Roger-Gaudry situé au 2900, boulevard Édouard-Montpetit.

Les besoins de la faculté sont liés à l'implantation de nouvelles activités cliniques et à la modernisation, la mise à niveau et l'agrandissement de la clinique générale du 1^{er} cycle.

Clinique générale

Depuis plusieurs années, le besoin d'expansion de la clinique générale a été identifié, il est lié à une nouvelle approche pédagogique. La prolongation du curriculum a augmenté le besoin de réaménagement majeur et surtout d'expansion.

Clinique de radiographie

La mise à niveau de cette clinique, de façon à ce que les étudiants puissent acquérir des compétences à l'aide d'appareils modernes qu'ils retrouveront dans la pratique de leur profession, implique l'augmentation de sa superficie.

Clinique des cycles supérieurs

Besoin d'expansion et de regroupement de façon à centraliser et à optimiser les services d'accueil et autres services connexes.

Espaces additionnels requis : les besoins ont été estimés à 2 400 m², soit un agrandissement équivalent à 32% de sa superficie actuelle.

Superficie en 2006 :	7 489 m ²
Superficie reconnue en besoins supplémentaires :	2 400 m ²
Total requis	9 889 m²

Cette faculté pourrait être relocalisée avec d'autres facultés qui ont besoin d'une clinique externe afin de rassembler et rationaliser certains services propres à toutes ces cliniques.

3.10. FACULTÉ DE MUSIQUE

La Faculté de musique se trouve au Pavillon de la Faculté de musique situé au 200, avenue Vincent-d'Indy. Elle possède une salle de spectacle sur place : la Salle Claude-Champagne.

Des besoins d'espaces additionnels ont été identifiés et devaient être comblés par la relocalisation au Pavillon 1420 Mont-Royal de certaines activités : la bibliothèque, le secteur de musicologie et de l'Observatoire international de la création musicale. Les espaces qui devaient être libérés au pavillon de la Faculté de musique auraient pu permettre de répondre aux besoins suivants :

- Studio de répétition ;
- Espaces de vie étudiante;
- Salle de réunion de 50 places.

Avec l'abandon du projet du pavillon 1420 Mont-Royal, une analyse devrait nous amener à compléter le tableau suivant :

Superficie nette en 2006 (excluant Claude-Champagne) :	5 153 m ²
Superficie reconnue en besoins supplémentaires faculté :	770 m ²
Superficie additionnelle reconnue bibliothèque	2 000 m ²
Total requis :	7 923 m²



3.11. FACULTÉ DE PHARMACIE

La Faculté de pharmacie se trouve au pavillon Jean-Coutu situé au 2940 Chemin de la polytechnique.

Cette faculté occupe un nouvel immeuble, le pavillon Jean-Coutu, inauguré en 2005.

Aucun besoin d'expansion n'a été exprimé par la faculté.

3.12. FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

La Faculté des sciences de l'éducation se trouve au pavillon Marie-Victorin situé au 90, ave. Vincent-d'Indy.

Demande d'expansion

- Bureaux de professeurs;
- Espaces de recherche : dans la perspective où la faculté atteint ses cibles, il faudra augmenter le nombre de bureaux de professeurs et les espaces de recherche;
- Espace de travail pour les étudiants : ce besoin est lié à l'arrivée de nouvelles clientèles internationales;
- Salles d'enseignement : la faculté requiert l'aménagement de 8 salles de cours, équipées en multimédia, pour des groupes de 30 et de 60 personnes;
- Regroupement d'activités de recherche : il est essentiel de rapatrier les activités de recherche installées actuellement au pavillon 520 Côte-Ste-Catherine.
- Centre de formation initiale des maîtres : le CIFIM devait être installé au 1420 Mont-Royal.

Les espaces additionnels requis totalisent 1 400 m², soit un agrandissement équivalent à 23% de sa superficie actuelle.

Superficie nette en 2006 :	6 059 m ²
Superficie reconnue en besoins supplémentaires :	980 m ²
CIFIM :	420 m ²
Total requis	7 459 m²

3.13. FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES

La Faculté des sciences infirmières se trouve au pavillon Marguerite-d'Youville situé au 2375, chemin de la Côte-Ste-Catherine.

Laboratoires d'enseignement

Les laboratoires existants de soins critiques et d'habiletés cliniques sont trop exigus pour le déploiement des activités et des équipements. Un laboratoire informatique additionnel est requis.

Bureaux et laboratoires de recherche

L'augmentation souhaitée du nombre de professeurs, 14 postes additionnels, impliquent l'aménagement de nouveaux bureaux, d'espaces de recherche et de bureaux pour le soutien administratif.

Centres de recherche

Le centre FERASI (centre de formation et d'expertise en recherche en administration des services infirmiers) ainsi que le centre de recherche en pédagogie requièrent de nouveaux espaces.

Les espaces additionnels requis totalisent 1 160 m², soit un agrandissement équivalent à 49% de sa superficie actuelle.

Superficie nette en 2006 :	2 360 m ²
Superficie reconnue en besoins supplémentaires :	870 m ²
Demande additionnelle – projection :	290 m ²
Total requis	3 520 m²

3.14. FACULTÉ DE THÉOLOGIE ET DES SCIENCES DES RELIGIONS

La Faculté de théologie se situe présentement dans un espace en location au 6^e étage du 3333 chemin Queen-Mary. Elle devait être relocalisée au pavillon 1420 Mont-Royal. Elle occupe présentement une superficie nette de 1 040 m² et n'a pas fait de demande additionnelle.

3.15. DÉPARTEMENT DE KINÉSIOLOGIE

Le Département de kinésiologie se trouve au CEPSUM situé au 2100, boulevard Édouard-Montpetit.

Nouveaux professeurs

Le renouvellement du corps professoral entraîne une demande accrue de laboratoires de recherche : les nouveaux professeurs remplacent des professeurs qui étaient moins actifs en recherche et ils développent de nouveaux centres de recherche.

Programme de maîtrise spécialisée

Un nouveau programme de maîtrise spécialisée dans le secteur de l'intervention en kinésiologie implique des espaces additionnels à la Clinique de kinésiologie.

Enseignement

Au fil du temps, des aménagements palliatifs ont dû être réalisés pour combler des besoins urgents mais ils ne répondent pas aux critères de qualité requise.

Espaces étudiants

Bureaux d'étudiants aux cycles supérieurs, local et salon étudiant permettraient d'offrir le cadre de vie étudiante souhaité.

Superficie nette en 2006 :	1 650 m ²
Superficie reconnue en besoins supplémentaires :	660 m ²
Demande additionnelle – projection :	0 m ²
Total requis	2 310 m²

3.16. ÉCOLE D'OPTOMÉTRIE

L'École d'optométrie se trouve au Pavillon 3744 Jean-Brillant.

Deux bureaux sont requis dans le secteur des cliniques et un dans le secteur administratif.

Le développement de la recherche nécessite l'aménagement de nouveaux laboratoires de recherche ainsi que d'une animalerie comportant l'ensemble des services liés à l'hébergement et à la manipulation des animaux. Le pavillon 3744 Jean-Brillant ne peut recevoir une animalerie.

Des bureaux pour les étudiants des études supérieures sont requis de même qu'un local pour les étudiants du premier cycle.

La salle de réunion prévue lors de l'aménagement initial de l'École au pavillon 3744 Jean-Brillant n'a plus la capacité suffisante pour recevoir l'assemblée facultaire.

Les espaces additionnels requis totalisent 1 000 m², soit un agrandissement équivalent à 24% de sa superficie actuelle.

Superficie nette en 2006, École :	4 200 m ²
Institut Nazareth & Louis-Braille	349 m ²
Superficie reconnue en besoins supplémentaires :	1 000 m ²
Demande additionnelle – projection :	0 m ²
Total requis	5 549 m²

3.17. PROGRAMME IMMOBILIER ACTUEL

L'étude actuelle repose essentiellement sur un campus constitué de deux sites soit : un site représentant le campus principal actuel et un site sur le terrain de la gare de triage d'Outremont récemment acquis.

Les infrastructures physiques de l'Université de Montréal depuis trois quart de siècle ont été mises en place à travers un mode de développement reposant sur une expansion d'un campus principal et d'un campus régional situé à St-Hyacinthe (destiné à abriter la Faculté de médecine vétérinaire) et sur des antennes périphériques (Longueuil, Lanaudière et Laval).

Le campus principal de l'Université de Montréal est actuellement délimité par le boulevard Édouard-Montpetit, les avenues Louis-Collin, Jean-Brillant et Decelles, le cimetière Notre-Dame des Neiges et la limite de l'Arrondissement Outremont dans l'axe de l'avenue Vincent D'Indy. Il inclut plusieurs autres bâtiments au périmètre de ce quadrilatère, notamment le pavillon Marie-Victorin, le pavillon de la Faculté de musique, (et la salle Claude Champagne), le 1420 Mont-Royal, le 520 Chemin de la Côte Ste-Catherine (voir plans du site de la Montagne).

L'ensemble immobilier actuel du site de la Montagne regroupe 14 facultés (ou unités d'enseignements équivalentes), incluant 168 juridictions académiques et ce, réparti dans 42 bâtiments. Selon l'inventaire physique 2005, l'Université est propriétaire de 37 bâtiments totalisant une superficie brute de 632 468 m² et elle est locataire de 5 bâtiments totalisant 9 219 m².

Parmi les enjeux majeurs de la présente étude, on retrouve :

- 1- "L'assèchement" de l'aile est du bâtiment principal de l'Université soit le pavillon Roger-Gaudry qui reçoit actuellement tous les laboratoires de chimie et de physique. (voir fiches des bâtiments);
- 2- La rationalisation des espaces pour augmenter les synergies et réduire les pertes d'efficacité (voir plan des dispersions des juridictions);
- 3- La disposition des immeubles au périmètre extérieur du site de la Montagne (voir plan des dispositions des immeubles);
- 4- La disposition des espaces loués;
- 5- La mise aux normes et les changements de fonctions;
- 6- La rationalisation et la complémentarité des deux sites du campus montréalais.

Sommaire des superficies par immeuble en 2006

N°	Immeuble	Superficie m ²		Ratios	
		Brute MELS	Nette	Nette/Brute	Physique/Brute
Campus de Montréal - Site de la Montagne					
504	Samuel-Bronfman	14 472,98	9 117,04	0,63	0,85
511	Pav. Roger-Gaudry	118 876,50	62 691,88	0,53	0,80
512	Centrale thermique	7 014,43	1 001,57	0,14	0,71
513	Résid. A (étudiants)	3 690,97	1 575,49	0,43	0,64
515	J.-A.-DeSève	9 663,24	4 739,90	0,49	0,80
518	Rampe mobile	1 544,24	8,92	0,01	0,82
519	Dir. des immeubles	5 166,20	3 946,30	0,76	0,87
520	Thérèse-Casgrain	5 551,35	2 714,81	0,49	0,77
523	Cepsum 2050 Éd.-Montpetit	14 084,65	6 345,79	0,45	0,80
527	Lab. René-J.-A.-Lévesque	6 150,00	4 000,68	0,65	0,88
528	Garage Louis-Colin	34 318,00	252,32	0,01	0,95
531	Résid. C (étudiants)	18 156,00	9 892,37	0,54	0,80
532	Maximilien Caron/Groulx	75 820,00	40 637,64	0,54	0,84
535	Cepsum 2100 Éd.-Montpetit	28 755,00	20 116,92	0,70	0,94
540	Corridor Cepsum	260,32	80,83	0,29	0,68
555	Marie-Victorin	44 584,83	23 892,02	0,54	0,83
556	J. Armand Bombardier 50%	6 901,30	2 528,07	0,37	0,81
559	M.-d'Youville/L.-de-Stewart	21 900,98	13 103,38	0,80	0,86
563	Pav. Fac. de l'Aménagement	24 584,31	14 714,11	0,60	0,82
571	Corridor garage Louis-Colin	1 481,00	0,00	0,00	1,00
572	André-Aisenstadt	20 759,05	12 098,89	0,58	0,85
575	Pav. Coutu/ Morris/Goodman	14 655,89	8 293,96	0,56	0,81
587	Résid. A (étudiants) annexe	1 501,00	817,92	0,54	0,77
588	Poste d'alim. Hydro-Québec	602,90	193,52	0,32	0,92
594	Pav. Marcelle-Coutu	22 176,14	12 304,21	0,55	0,82
606	Fac. de musique	10 396,84	5 521,27	0,53	0,81
614	Salle Claude-Champagne	7 279,00	3 068,20	0,42	0,83
648	Dépôt pav. fac. de musique	122,00	112,64	0,92	0,92
647	3744 Jean-Brillant	27 473,00	14 897,90	0,52	0,89
660	Paul-Desmarais	10 584,00	5 772,62	0,55	0,87
Sous-total		520 651,71	284 441,17		
Bâtiments inadéquats - à disposer					
686	1420 Mt-Royal	39 898,83	34 356,91	0,86	0,88
Conciergeries					
542	3050-60 Éd.-Montpetit	2 360,77	1 265,01	0,54	0,74
543	3032-34 Éd.-Montpetit	1 595,21	1 017,93	0,51	0,85
544	2801-15 Éd.-Montpetit	3 156,18	2 042,70	0,55	0,83
545	2910 Éd.-Montpetit	4 563,49	2 561,13	0,56	0,81
546	2101 Éd. Montpetit	2 137,20	1 449,07	0,68	0,83
Sous-total		13 812,85	8 335,84		
Immeubles loués					
601	520 ch. Côte Ste-Catherine	6 193,00	3 738,34	0,60	0,85
558	3333, chemin Queen Mary	1 626,25	1 301,00		
551	Pav. 3535 Queen Mary	1 147,41	1 096,92	0,96	1,08
525	5255 Decelles, 7e étage	2 081,21	1 416,54	0,58	0,83
669	5160 Boulevard Décarie Inc.	1 637,50	1 310,00		
687	7200 rue Hutchison - b. 110	696,25	557,00		
688	5115 Ch. Trans-Island - b. 205	455,00	364,00		
682	32 rue St-Charles - b. 225	21,25	17,00		
Sous-total		13 857,87	6 062,46		
Campus Montréal actuel		588 221,26	333 196,38		



Selon le rapport d'étape préparé par le groupe de travail sur la reconfiguration de l'Université de Montréal en janvier 2006, l'Université aurait pu, en regard du plan directeur de 1995 agréé par la ville de Montréal, augmenter sa superficie construite de 33 000 m² nets sur le site de la Montagne. Toutefois, ce Plan directeur a été adopté avant que le mont Royal ne soit classé comme arrondissement historique et naturel, ce qui a comme effet de réduire le potentiel d'expansion à environ 23 000 m² nets alors que le déficit d'espace reconnu actuel normé est de l'ordre de 40 000 m² nets.

Toujours selon le rapport d'étape :

Au delà du déficit quantitatif d'espace, l'Université de Montréal est aussi confrontée à un problème majeur de qualité de ses espaces. Toute reconfiguration de l'Institution devra assurer qu'au-delà de l'ajout de nouveaux espaces, ceux déjà existants soient propres à satisfaire aux exigences en matière de santé et sécurité, soient conformes aux normes du code du bâtiment, soient compatibles à l'atteinte des objectifs pédagogiques et scientifiques actuels et, enfin, soient aptes à favoriser la qualité de la vie pour l'ensemble des composantes de la communauté universitaire. Cette démarche devrait impliquer l'élimination des points de pression et conduire, à titre d'exemple, à la rénovation du complexe de salles de cours au 3 200 Jean Brillant, à la réduction à brève échéance des activités de recherche menées dans les laboratoires de type « humide » du Pavillon Roger-Gaudry dont l'infrastructure est mal adaptée aux exigences actuelles de la recherche, à l'aménagement d'espaces de recherche pour les secteurs Lettres, Sciences humaines et Sciences sociales, ainsi qu'à la résorption des problèmes d'espace du secteur des Sciences de la santé de la Faculté de médecine. L'ampleur des divers points de pression et la nécessité d'y remédier, tout comme les exigences liées au développement d'environnements spécifiques adaptés à la pédagogie moderne et à la création d'espaces conviviaux pour la vie étudiante, incitent à inscrire la reconfiguration de l'Université dans un cadre autant qualitatif que quantitatif en matière d'espace. De surcroît, cette reconfiguration devra être compatible avec les exigences des normes de gestion environnementale et les nouvelles pratiques en matière de développement durable.

3.18. CARTES DU CAMPUS ACTUEL

La carte de la "Dispersion des juridictions / rationalisation des espaces" illustre l'ensemble du campus de Montréal avec chacun de ses pavillons, leurs numéro de bâtiment, et indique la dispersion des juridictions répertoriées pour les bibliothèques, les animaleries et les bureaux de ressources humaines.

La carte des "Zones potentielles d'expansions" illustre les sept endroits où il serait présentement possible de développer sur le campus actuel selon le scénario initial du plan directeur de 1995. Toutefois, avec l'acquisition de la gare de triage d'Outremont et le classement du mont Royal comme arrondissement historique et naturel, l'Université de Montréal a fait le choix de ne pas développer le potentiel d'agrandissement sur le site de la Montagne puisque ce potentiel ne couvre pas le déficit d'espace. Cette approche vient aussi s'inscrire dans la volonté de l'Université de conserver 60% de son territoire en espaces verts tel que demandé par la Ville de Montréal et les *Amis de la Montagne*.

Enfin, la carte des "Superficies brutes par bâtiment" indique la superficie brute et nette de chacun des bâtiments existants. Ces données sont celles qui serviront à tous les calculs découlant du plan directeur 2007.

Dispersion des juridictions / rationalisation des espaces

504 - Pavillon Samuel-Bronfman
 511 - Pavillons Roger-Gaudry et Claire-McNicoll
 512 - Centrale thermique
 513 - Résidence A
 515 - Pavillon J.-A.-DeSève
 518 - Rampe mobile
 519 - Pavillon de la Direction des immeubles
 520 - Pavillon Thérèse-Casgrain

523 - CEP SUM Stade d'hiver
 525 - HEC Montréal - 5255, avenue Decelles.
 527 - Pavillon René-J.-A.-Lévesque
 528 - Garage Louis-Colin
 531 - Résidence C
 532 - Pavillon Maximilien-Caron, Pavillon Lionel-Groulx et 3200, rue Jean-Brillant
 535 - CEP SUM (Centre d'éducation physique et des sports)

540 - Corridor (CEP SUM)
 542 - 3050 et 3060, boulevard Édouard-Montpetit
 543 - 3032 et 3034, boulevard Édouard-Montpetit
 544 - 2801 et 2815, boulevard Édouard-Montpetit
 545 - 2910, boulevard Édouard-Montpetit
 546 - 2101, boulevard Édouard-Montpetit
 553 - École Polytechnique - Pavillon principal
 555 - Pavillon Marie-Victorin

556 - Pavillon J.-Armand-Bombardier
 558 - 3333, chemin Queen-Mary
 559 - Pavillon Marguerite-d'Youville et Pavillon Liliane de Stewart
 563 - Pavillon de la Faculté de l'aménagement
 570 - Chaufferie (Pavillon Marie-Victorin)
 571 - Corridor du garage Louis-Colin
 572 - Pavillon André-Aisenstadt

575 - Pavillon Jean-Coutu
 587 - Résidence A et annexe
 588 - Poste d'alimentation d'Hydro-Québec
 594 - Pavillon Marcelle-Coutu
 601 - 520, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
 606 - Pavillon de la Faculté de musique
 614 - Salle Claude-Champagne
 647 - 3744, rue Jean-Brillant

647 - 3744, rue Jean-Brillant
 648 - Dépôt (Faculté de musique)
 660 - Pavillon Paul-G.-Desmarais
 680 - Centre des technologies de fabrication en aérospatiale (CTFA)
 683 - Pavillons Pierre-Lassonde et Claudette-MacKay Lassonde - École Polytechnique
 686 - 1420, boulevard Mont-Royal



LÉGENDE :

- Bibliothèques
- Animaleries
- Ressources humaines
- Écoles affiliées - Hors mandat



Disposition des immeubles

504 - Pavillon Samuel-Bronfman
 511 - Pavillons Roger-Gaudry et Claire-McNicoll
 512 - Centrale thermique
 513 - Résidence A
 515 - Pavillon J.-A.-DeSève
 518 - Rampe mobile
 519 - Pavillon de la Direction des immeubles
 520 - Pavillon Thérèse-Casgrain

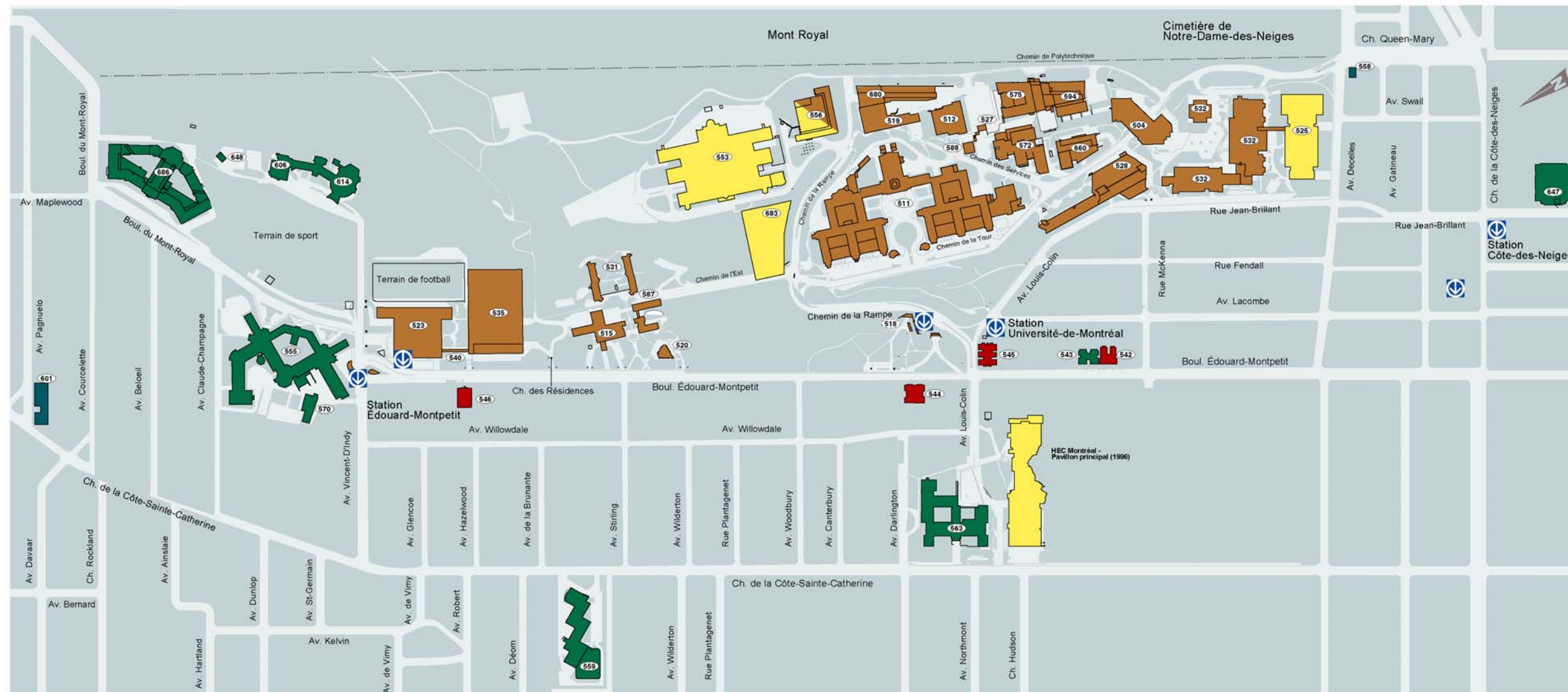
523 - CEPSUM Stade d'hiver
 525 - HEC Montréal - 5255, avenue Decelles.
 527 - Pavillon René-J.-A.-Lévesque
 528 - Garage Louis-Colin
 531 - Résidence C
 532 - Pavillon Maximilien-Caron, Pavillon Lionel-Groulx et 3200, rue Jean-Brillant
 535 - CEPSUM (Centre d'éducation physique et des sports)

540 - Corridor (CEPSUM)
 542 - 3050 et 3060, boulevard Édouard-Montpetit
 543 - 3032 et 3034, boulevard Édouard-Montpetit
 544 - 2801 et 2815, boulevard Édouard-Montpetit
 545 - 2910, boulevard Édouard-Montpetit
 546 - 2101, boulevard Édouard-Montpetit
 553 - École Polytechnique - Pavillon principal
 555 - Pavillon Marie-Victorin

556 - Pavillon J.-Armand-Bombardier
 558 - 3333, chemin Queen-Mary
 559 - Pavillon Marguerite-d'Youville et Pavillon Liliane de Stewart
 563 - Pavillon de la Faculté de l'aménagement
 570 - Chaufferie (Pavillon Marie-Victorin)
 571 - Corridor du garage Louis-Colin
 572 - Pavillon André-Aisenstadt

575 - Pavillon Jean-Coutu
 587 - Résidence A et annexe
 588 - Poste d'alimentation d'Hydro-Québec
 594 - Pavillon Marcelle-Coutu
 601 - 520, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
 606 - Pavillon de la Faculté de musique
 614 - Salle Claude-Champagne
 647 - 3744, rue Jean-Brillant

648 - Dépôt (Faculté de musique)
 680 - Pavillon Paul-G.-Desmarais
 680 - Centre des technologies de fabrication en aérospatiale (CTFA)
 683 - Pavillons Pierre-Lassonde et Claudette-MacKay Lassonde - École Polytechnique
 686 - 1420, boulevard Mont-Royal



LÉGENDE :

- Propriétés construites par l'UdeM
- Propriétés acquises par l'UdeM
- Conciergeries acquises par l'UdeM
- Bâtiments loués par l'UdeM
- Écoles affiliées - Hors mandat



513 531 515 587	Agrandissement des résidences et services communautaires
	Nouvel immeuble pour l' École Polytechnique
	Nouvel immeuble académique
504	Agrandissement aux fins du Service des bibliothèques
528	Deux étages additionnels sur le garage Louis-Colin pour des fonctions d'intérêt communautaire
563	Agrandissement de la Faculté d'aménagement
660	Agrandissement à des fins académiques

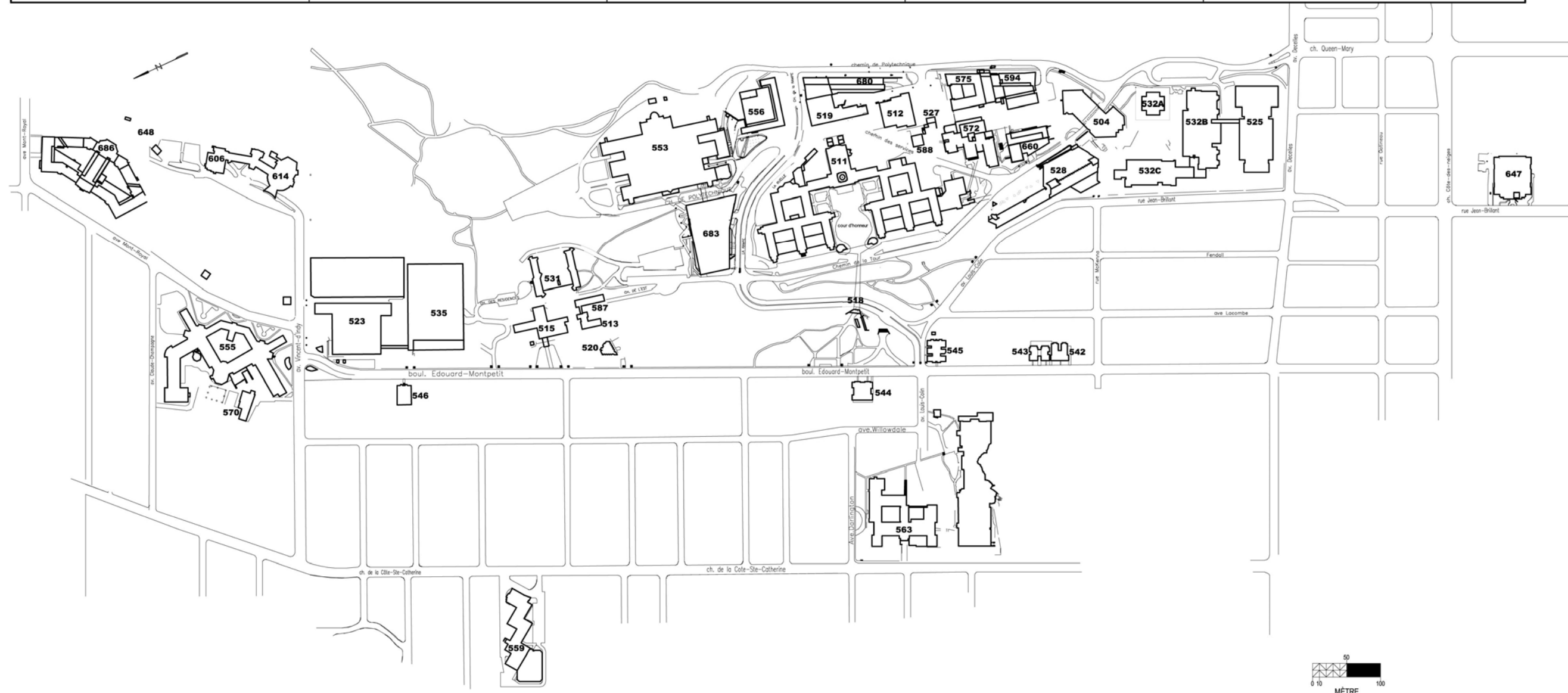
Potentiel de développement identifié au plan directeur 1995

Note: Ce plan est devenu caduque suite à l'avis préliminaire de la direction du patrimoine du ministère de la culture



Superficies par bâtiments

	Sup. m2	Sup. m2		Sup. m2	Sup. m2		Sup. m2	Sup. m2		Sup. m2	Sup. m2		Sup. m2	Sup. m2
	Brutes:	Nettes:		Brutes:	Nettes:		Brutes:	Nettes:		Brutes:	Nettes:		Brutes:	Nettes:
504 - Pavillon Samuel-Bronfman	14,473	9,117	527 - Pavillon René-J.-A.-Lévesque	6,150	4,001	544 - 2801 et 2815, boulevard Édouard-Montpetit	3,156	2,043	570 - Chaufferie (Pavillon Marie-Victorin)	1,166	N.D.	647 - 3744, rue Jean-Brillant	27,473	14,398
511 - Pavillons Roger-Gaudry et Claire-McNicol	118,877	62,692	528 - Garage Louis-Colin	34,318	252	545 - 2910, boulevard Édouard-Montpetit	4,563	2,561	571 - Corridor du garage Louis-Colin	1,481	0	648 - Dépôt (Faculté de musique)	122	113
512 - Centrale thermique	7,014	1,002	531 - Résidence C	N.D.	N.D.	546 - 2101, boulevard Édouard-Montpetit	2,137	1,449	572 - Pavillon André-Aisenstadt	20,759	12,099	660 - Pavillon Paul-G.-Desmarais	10,584	5,773
513 - Résidence A	3,691	1,576	532 - Pavillon Maximilien-Caron, Pavillon Lionel-Groulx et 3200, rue Jean-Brillant	75,820	40,638	553 - École Polytechnique - Pavillon principal	900	384	575 - Pavillon Jean-Coutu	14,696	8,294	680 - Centre des technologies de fabrication en aérospatiale (CTFA)	N.D.	N.D.
515 - Pavillon J.-A.-DeSève	9,663	4,740	535 - CEPSUM	28,755	20,116	555 - Pavillon Marie-Victorin	44,585	23,892	587 - Résidence A et annexe	1,501	818	683 - Pavillons Pierre-Lassonde et Claudette-MacKay-Lassonde - École Polytechnique	N.D.	N.D.
518 - Rampe mobile	1,544	9	Centre d'éducation physique et des sports			556 - Pavillon J.-Armand-Bombardier	13,803	5,056	588 - Poste d'alimentation d'Hydro-Québec	603	194	686 - 1420, boulevard Mont-Royal	39,899	34,357
519 - Pavillon de la Direction des immeubles	5,166	3,946	540 - Corridor CEPSUM	280	81	558 - 3333, chemin Queen-Mary	957	N.D.	594 - Pavillon Marcelle-Coutu	22,176	12,304			
520 - Pavillon Thérèse-Casgrain	5,551	2,715	542 - 3050 et 3060, boulevard Édouard-Montpetit	2,361	1,265	559 - Pavillon Marguerite-d'Youville et Pavillon Liliane de Stewart	21,901	13,103	601 - 520, chemin de la Côte-Sainte-Catherine	6,193	3,736			
523 - CEPSUM Stade d'hiver	14,085	6,346	543 - 3032 et 3034, boulevard Édouard-Montpetit	1,995	1,018	563 - Pavillon de la Faculté de l'aménagement	24,584	14,714	606 - Pavillon de la Faculté de musique	10,397	5,521			
525 - HEC Montréal - 5255, avenue Decelles.	2,081	1,417						614 - Salle Claude-Champagne	7,279	3,068				

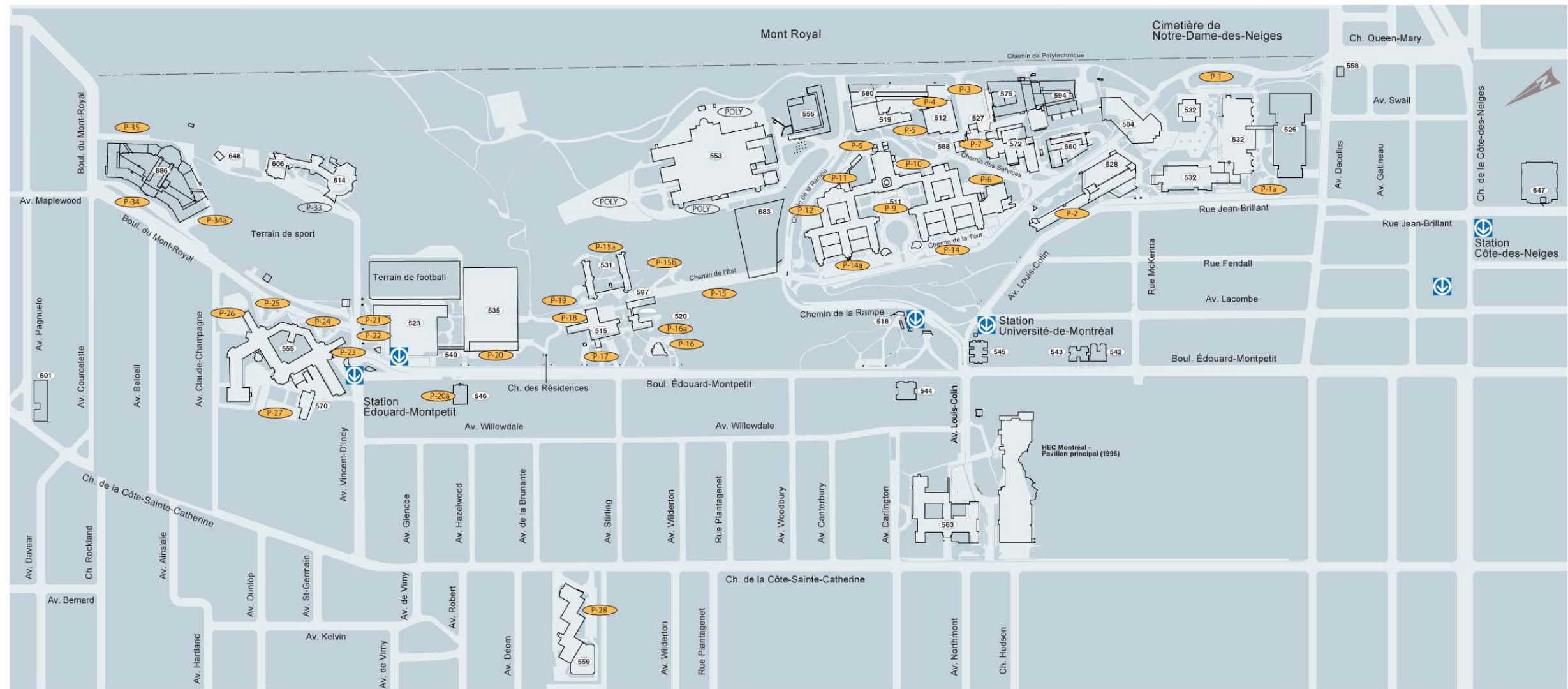


Inventaire des parcs de stationnements du site de la montagne

Numéro de stationnement	Nombre de places	Superficie (m2) Stationnement	Superficie (m2) Chemin d'accès	Remarques
P-1	40	1374	2608	Pavé à 100%
P-1A	18	350	601	Pavé à 100%
P-2	1241	39006	2455	Pavé à 100%
P-3	80	1833	252	Pavé à 100%
P-4	16	509	1372	Pavé à 100%
P-5	20	552	303	Pavé à 100%
P-6	9	135	919	Pavé à 100%
P-7	14	955	2017	Pavé à 100%
P-8	9	803		Pavé à 100%
P-9	51	1456	1293	Pavé à 100%
P-10	9	289	995	Pavé à 100%
P-11	7	409	496	Pavé à 100%
P-12	13	818	189	Pavé à 100%
P-14	73	1518	3821	Pavé à 100%

Numéro de stationnement	Nombre de places	Superficie (m2) Stationnement	Superficie (m2) Chemin d'accès	Remarques
P-14A	72	1609		Pavé à 100%
P-15	48	1734	10261	Pavé à 100%
P-15A	22	1254	373	Pavé à 100%
P-15B	58	1679	2277	Pavé à 100%
P-16	4	101	664	Pavé à 100%
P-16A	5	247		Pavé à 100%
P-17	29	1042		Pavé à 100%
P-18	4	659		Pavé à 100%
P-19	22	902	1334	Pavé à 100%
P-20	85	1701	77	Pavé à 100%
P-20A	15	517		Pavé à 100%
P-21	11	686		Pavé à 100%
P-22	11	557		Pavé à 100%
P-23	2	103		Pavé à 100%

Numéro de stationnement	Nombre de places	Superficie (m2) Stationnement	Superficie (m2) Chemin d'accès	Remarques
P-24	8	363	104	Pavé à 100%
P-25	20	781		Pavé à 100%
P-26	68	2014	21	Pavé à 100%
P-27	144	5129		Pavé à 100%
P-28	120	4801		
P-31 (1)	56			Pavé à 100%
P-33	113	4329		Pavé à 100%
P-34	51	1705	1634	Pavé à 100%
P-34A	12	369		Pavé à 100%
P-35	37	1987		Pavé à 100%
542	10	140	162	Couv à 100%
543	11	472	258	Couv à 100%
544	5	149	186	Couv à 100%
545	10	375	11	Couv à 100%
647 (2)	184	5378	371	Couv à 100%
Total Montreal	2837	90790	35054	



4. LE SITE D'OUTREMONT

4.1. UN CAMPUS, DEUX SITES

En 2006, l'Université annonce que le nouveau campus de Montréal sera éventuellement réparti sur deux sites :

- Le site de la Montagne;
- Le site d'Outremont.

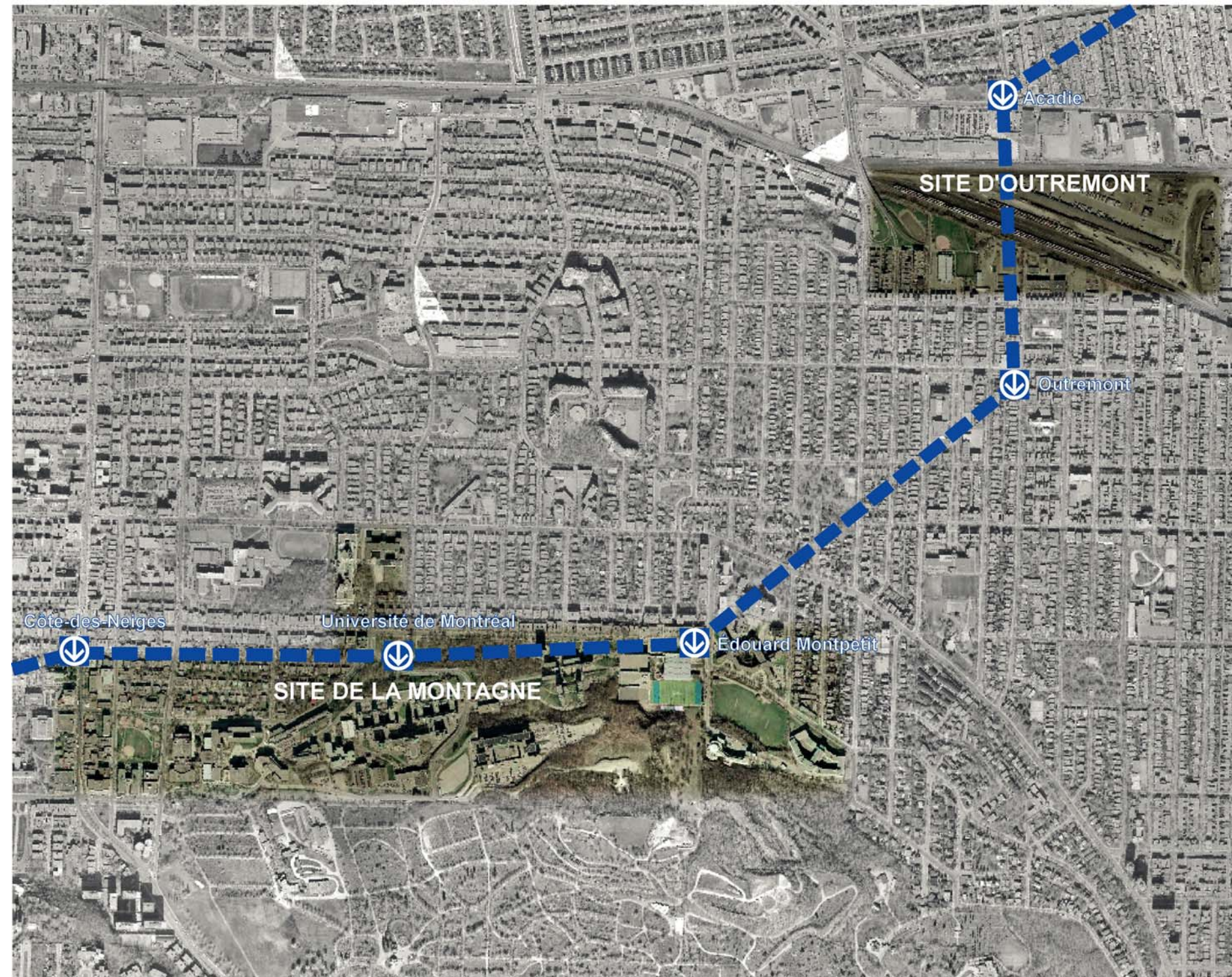
Acquise par l'Université de Montréal, la gare de triage d'Outremont constitue une des dernières grandes surfaces disponibles pour le développement dans le secteur. Dans le respect des objectifs municipaux et des attentes du milieu, l'Université a déposé à l'été 2006 un concept d'aménagement de ce nouveau territoire qui viendra valoriser l'environnement actuel et contribuer à la reconnaissance de son établissement.

Ce campus élargi et réparti sur deux sites couvrira cinq stations de métro en continuité sur la ligne bleue.

Principes guidant l'élaboration d'un nouveau plan directeur des espaces

Le Comité de la planification de l'Université a retenu 10 principes qui devront guider la préparation du nouveau plan directeur des espaces de l'Université. Ce cadre de référence pourra être utilisé dans toutes les phases de la démarche, de la consultation de la communauté universitaire jusqu'à l'adoption finale par les instances du plan directeur des espaces, soit :

1. Placer l'étudiant et sa formation au « centre » de la démarche
2. Générer synergie, convergence et complémentarité
3. Privilégier la rationalisation des infrastructures
4. Appliquer les mêmes standards sur les deux sites du campus dans une mise à niveau combinée
5. Favoriser une intégration des deux sites du campus
6. Créer un impact positif sur la vie du campus
7. Rechercher optimisation et efficacité
8. Favoriser le développement durable
9. Développer des relations de « bon voisinage » avec la communauté environnante
10. Intégrer le campus à la ville et la ville au campus



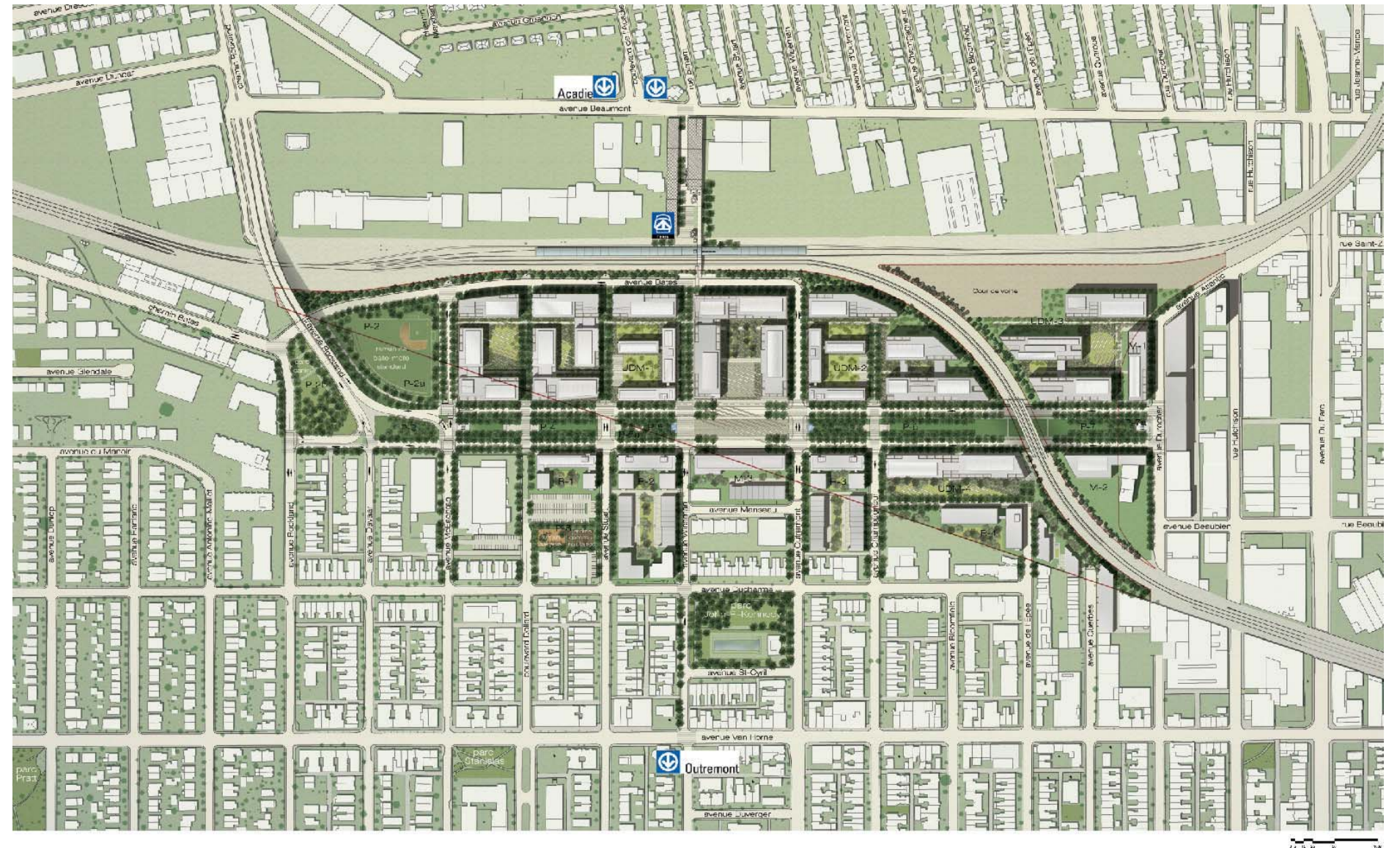
4.2. SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT 2006 - SITE D'OUTREMONT

Acquise en 2006 par l'Université de Montréal, la gare de triage d'Outremont constitue une des dernières grandes surfaces disponibles pour le développement dans le secteur. Dans le respect des objectifs municipaux et des attentes du milieu, l'Université a déposé à l'été 2006 un concept d'aménagement de ce nouveau territoire qui viendra valoriser l'environnement actuel et contribuer à la reconnaissance de son établissement.

Les proportions réservées à chacune des affectations sont illustrées sur la carte qui suit :

- Au nord de la promenade se concentrent principalement les édifices universitaires et les résidences d'étudiants de l'Université de Montréal. Ces édifices comportent un réseau de cours intérieures semi-publiques;
- À l'intersection de la promenade et de la traverse Rockland se trouve le pôle d'équipements communautaires et de parcs appartenant à l'arrondissement;
- Du côté du secteur Atlantic (à l'est de la voie ferrée), rattaché au campus par la promenade, se poursuit l'usage institutionnel en lien avec les activités de l'université. Une portion d'immeubles mixtes (habitation et bureaux) est également prévue dans ce secteur;
- Les ateliers municipaux sont relocalisés au nord du secteur Atlantic, entre la voie ferrée et derrière les bâtiments institutionnels;
- Au sud de la promenade, on retrouve une affectation essentiellement résidentielle privée à l'exception des résidences étudiantes prévues entre les avenues de l'Épée et Champagneur ainsi que des pavillons universitaires près de la bordure est de la voie ferrée.

Illustration : Concept d'aménagement



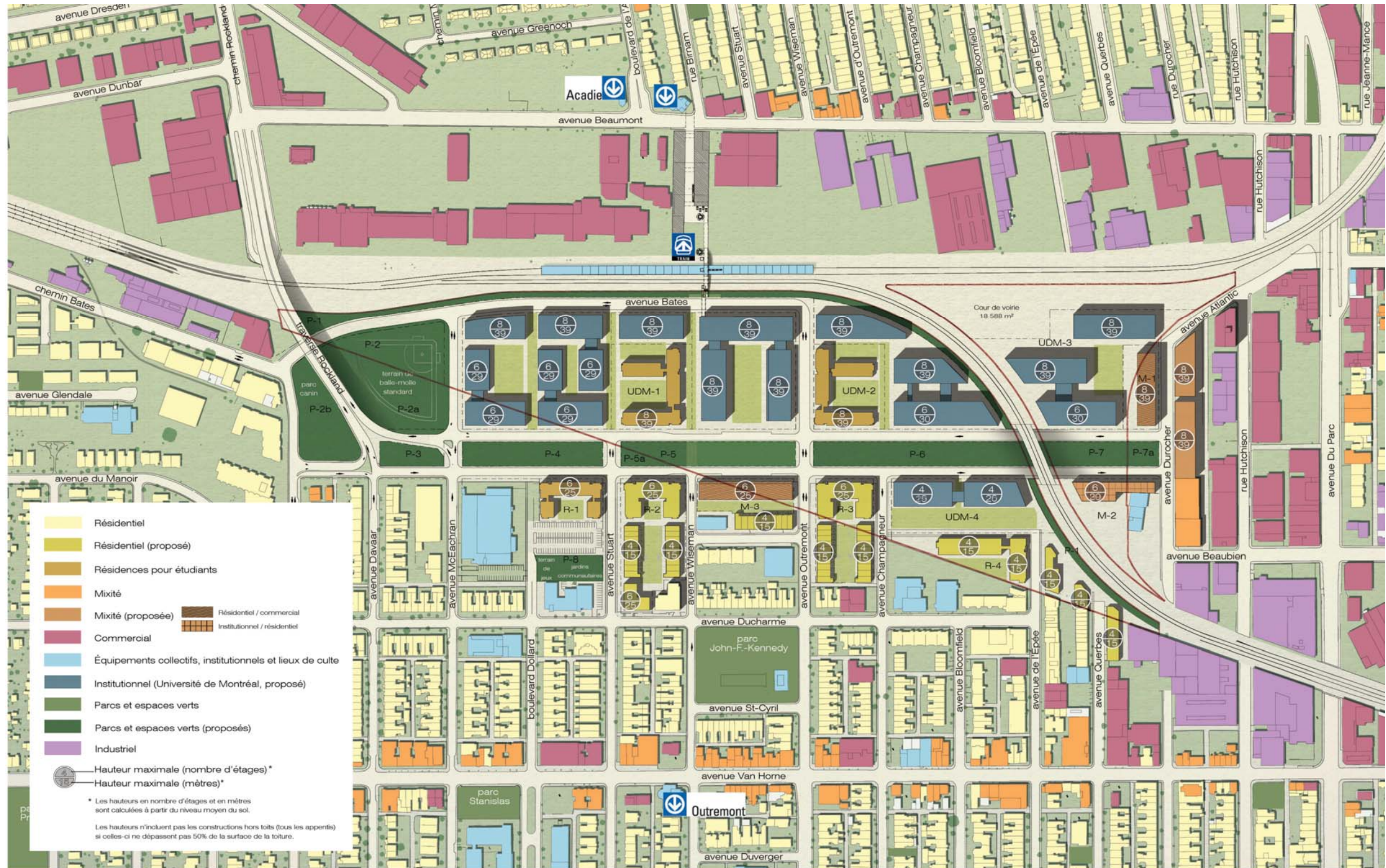
REZ-DE-CHAUSSÉE COMMERCIAL



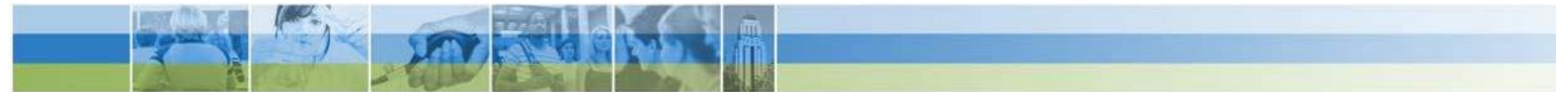
ANIMATION SUR LA PROMENADE



4.3. PLAN DE ZONAGE



ÉCHELLE 1:4000



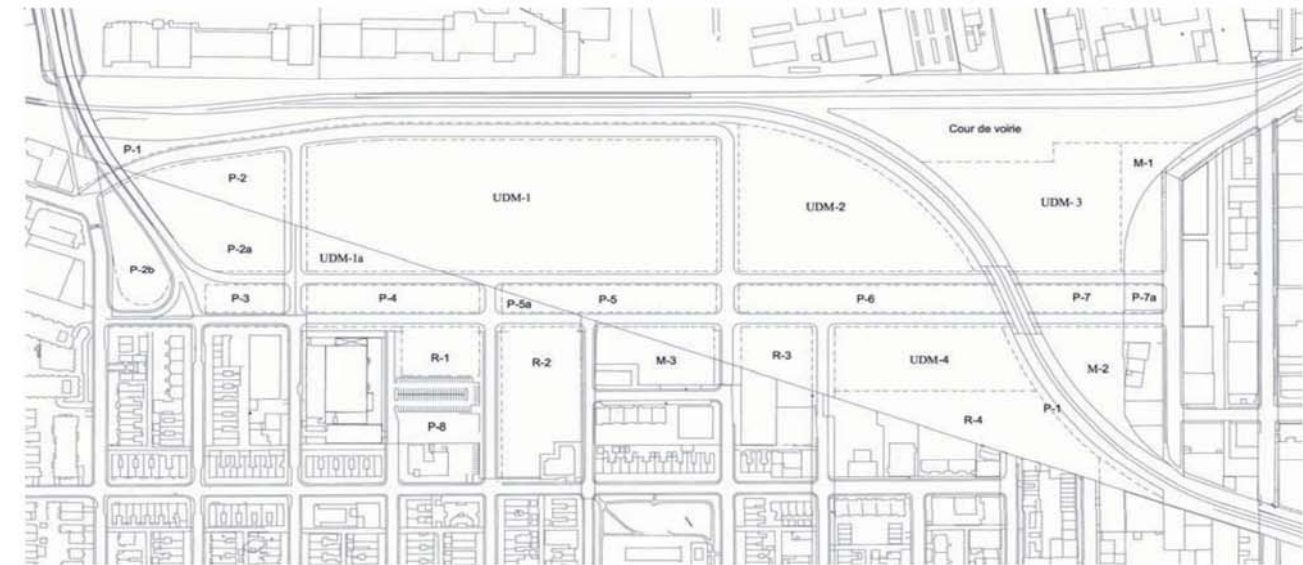
4.4. PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT

Ilot UDM	Terrain m ²		Site CP - UDM		Hors- site CP		# étage	% d'implantation	Sup. construite m ²	Densité	# Logement	# Lit	
					Ville	Privé							
Lot UDM-1	47 502		44 940		2 562		6 & 8	52%	168 770	3,6		429	
Lot UDM-2	20 947		20 947				6 & 8	51%	73 400	3,5			
Lot UDM-3	17 458		17 458				6 & 8	42%	53 290	3,1		429	
Lot UDM-4	9 985		9 985				4	37%	18 840	1,9			
Lot-M-1 (mixte)	3 461		1 172			2 289	8	62%	17 200	5,0	146		
Lot-M-2 (mixte)	5 870		5 052		818		6	25%	8 460	1,4	50		
Lot-M-3 (mixte)	5 290		1 419			3 871	4 et 6	58%	16 390	3,1	136		
sous-total	110 513	47%	100 973	54%	3 380	6 160			356 350	3,2			
Résidentiel													
Lot R1 / RPE	3 362				3 362		6	47%	9 570	2,8		200	
Lot R2	9 494				9 494		4 et 6	45%	22 020	2,3	200		
Lot R3	7 327		3 265		2 203	1 859	4 et 6	52%	19 050	2,6	174		
Lot R4	10 604		10 604				4	31%	13 080	1,2	110		
sous-total	30 787	13%	13 869	7%	15 059	1 859			63 720	2,1	816	1 058	
									Total	420 070	Gr-Total	816	1 058
Parc													
P-1	8 556		8 556										
P-2	15 873		4 800		11 073								
P-3	1 620				1 620								
P-4	4 192				4 192								
P-5	5 205		4 539		666								
P-6	6 684		6 684										
P-7	3 603		2 666			937							
P-8	2 099				2 099								
Sous-total	47 831	20%	27 245	15%	19 650	937							
Rues ⁽¹⁾	31 811	14%	30 861	17%								950	
Cour voirie	13 588	6%	13 588	7%									
Gr-Total	234 531	100%	186 536	100%	38 089	9 906							

Note:

⁽¹⁾ La superficie des emprises de rues hors-site CP n'est pas comptabilisée dans le présent tableau hormis le lot permettant de raccorder la future promenade et ses rues à l'avenue Durocher.

RPE: Résidence pour étudiants



Certains lots connexes appartenant à la Ville de Montréal font présentement l'objet d'un protocole d'entente d'échange de terrains entre la Ville et l'Université de Montréal. Ce nouveau site va permettre de répondre au déficit d'espaces actuels et projetés, de rationaliser les programmes académiques et ce, en tenant compte des grands enjeux de l'Université.

Projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme

Selon le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Montréal développé en 2006, le nouveau site peut accueillir en surfaces construites hors sol, jusqu'à 569 000 m² brut de fonctions institutionnelles dont 280 000 m² dédiés au nouveau pôle universitaire (PB-32 @ PB-37). Ce nouveau site va permettre de répondre à des besoins en résidences et en espaces commerciaux et ce, jusqu'à 354 000 m² de surfaces brutes hors sol, pour un total de 923 000 m² brut.

Plan de zonage (zones institutionnelles)														
	PB-23	PB-28	PB-29	PB-30	PB-31	PB-32	PB-33	PB-34	PB-35	PB-36	PB-37	PB-38	PB-39	PB (total)
Superficie des lots (m ²)	1 379	14 690	11 920	11 047	60 842	12 409	12 876	13 091	17 998	24 527	18 824	14 131	5 165	218 899
C.O.S max		4	4	2		4	4	4	4	4	4	3	4	
Superficie à bâtir (m ²)		58 760	41 720	22 094		43 432	51 504	45 819	71 992	98 108	75 296	42 393	18 078	569 195
Nombre d'étages (min/max)		5 / 6	5 / 6	4 / 6		5 / 8	5 / 8	5 / 8	5 / 8	5 / 8	5 / 8	1 / 6	5 / 6	
Nombre d'étages proposé						6 et 8	6 et 8	6 et 8	6 et 8	6 et 8	8			
Superficie proposée (m ²)						31 009	41 692	30 596	56 554	71 160	50 014			281 025
Implantation sol proposée (m ²)						4 766	6 575	4 462	7 344	9 830	7 115			40 092

Note : Informations compilées à partir du fichier *Plan-de-zonage-des-zones-Révisé-20-08-2006-1-4000 copy.jpg* fourni par Guy Pelletier, urbaniste (Groupe Cardinal Hardy)

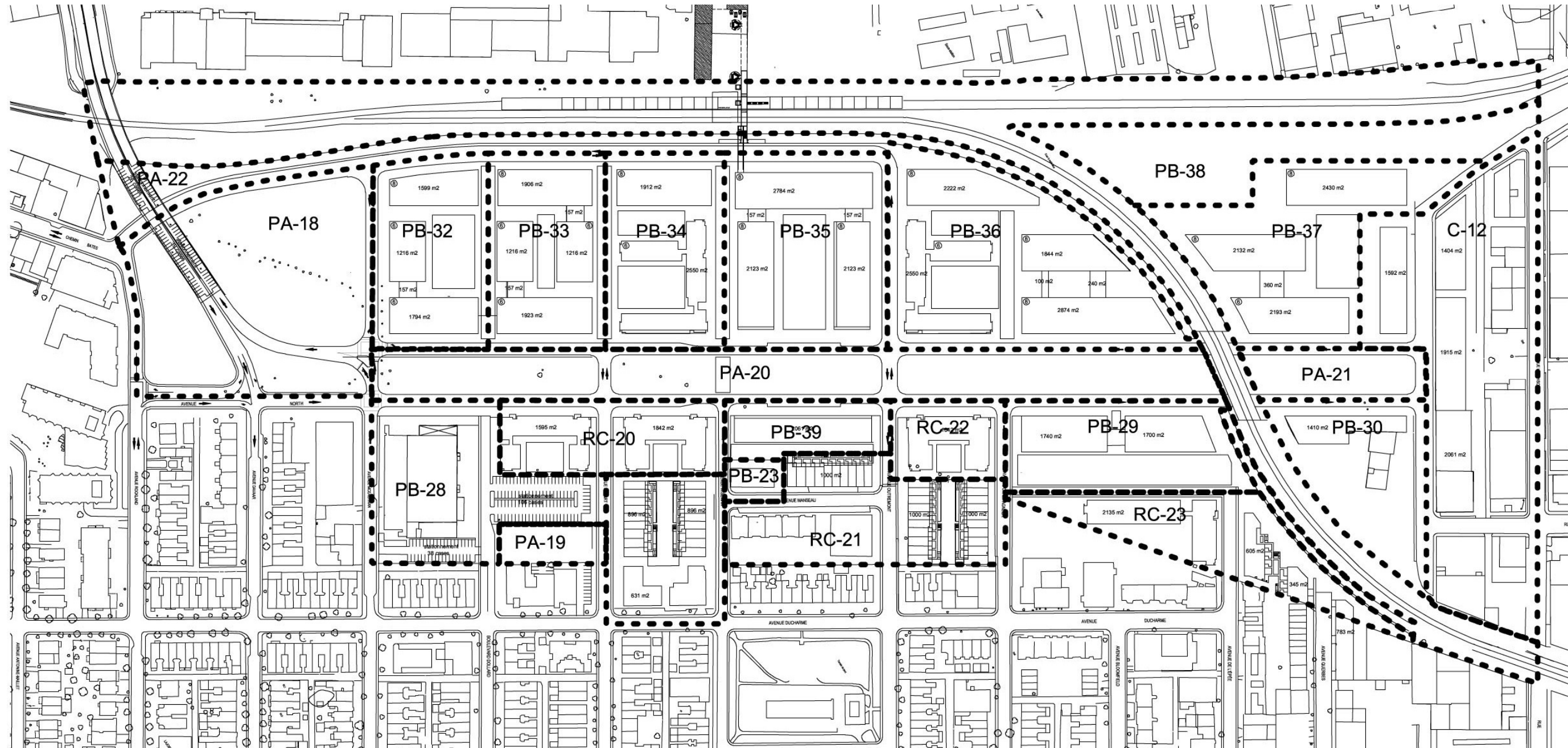
Plan de zonage (zones résidentielles et commerciales)								
	RC-19	RC-20	RC-21	RC-21	RC-22	RC-23	RC (total)	C-12
Superficie des lots (m ²)	9 923	9 359	9 923	14 269	5 089	10 620		33 441
C.O.S max	3	4	3	3	3	3		5
Superficie à bâtir (m ²)	29 769	37 436	29 769	42 807	15 267	31 860	186 908	167 205
Nombre d'étages (min/max)	2 / 6	5 / 6	3 / 6	3 / 4	5 / 6	2 / 4		2 / 8

Note : Informations compilées à partir du fichier *Plan-de-zonage-des-zones-Révisé-20-08-2006-1-4000 copy.jpg* fourni par Guy Pelletier, urbaniste (Groupe Cardinal Hardy)



4.5. ZONES SELON LE PLAN DE ZONAGE

Projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme



Note : Informations compilées à partir du fichier « Plan-de-zonage-des-zones-Révisé-10-08-2006-1-4000 copy.jpg » fourni par Guy Pelletier, urbaniste (Groupe Cardinal Hardy)

5. POPULATIONS ET BESOINS EN ESPACES

5.1. POPULATIONS ACTUELLES

La population du campus est constituée de l'effectif étudiant, du personnel enseignant et du personnel de soutien et d'administration.

La population étudiante

L'effectif étudiant 2005-2006 de l'Université de Montréal est de 31 529 étudiants équivalent temps complet, excluant les écoles affiliées, dont 25 252 étudiants au premier cycle et 6 277 étudiants aux cycles supérieurs. En fait, il y a environ 55 000 étudiants inscrits à temps plein et à temps partiel sur le site de la Montagne (incluant les écoles affiliées).

Personnel de soutien et d'administration (PSA)

En ce qui a trait au personnel de soutien et d'administration, toujours pour 2005-2006 selon un document préparé par le BRI daté du 4 octobre 2006, on dénombre 3 598 employés répartis comme suit : 2 572 employés réguliers, 339 employés surnuméraires et 820 employés rémunérés sur des fonds de recherche et fonds spéciaux.

En 2005-2006, la répartition du personnel régulier est la suivante :

43% enseignement, 21% soutien à la recherche et à l'enseignement, 27% administration et de 9% dans les entreprises auxiliaires, services aux étudiants et CEPsum.

Personnel Enseignant et Chercheurs (en date du 31 mai 2006)

Personnel enseignant et chercheurs 2005-2006 - Campus Montréal - En équivalence temps complet					
Facultés	Professeur	Chercheur	Chargé de cours	Autre personnel enseignant	TOTAL
1 Aménagement	60	1	11	16	88
2 Arts et sciences	641	82	119	26	868
3 Droit	60	2	17	4	83
4 Éducation permanente	0	0	129	0	129
5 Études supérieures	0	0	4	2	6
6 Kinésiologie	22	0	5	1	28
7 Médecine *	198	35	12	10	255
8 Médecine dentaire	47	0	22	2	71
9 Musique	44	1	14	3	62
10 Optométrie	26	2	8	4	40
11 Pharmacie	34	0	4	21	59
12 Sciences de l'éducation	84	1	29	1	115
13 Sciences infirmières	42	0	12	4	58
14 Théologie	19	0	3	2	24
TOTAL - Campus Montréal	1 277	124	389	96	1 886

* À l'exclusion des professeurs et chercheurs oeuvrant en milieux hospitaliers

5.2. PROJECTION DES POPULATIONS

Pour l'évaluation de ses besoins d'espaces, l'Université adopte une approche à population constante sur la base des effectifs en place au 31 mai 2005.

Cette projection reste conservatrice en fonction :

- des besoins d'espace associés à l'expansion des activités de recherche
- de la croissance du nombre d'étudiants étrangers
- du rattrapage pour le Québec en matière de taux de fréquentation universitaire
- du profil démographique propre à Montréal et sa couronne



5.3. DÉFICITS D'ESPACES

En plus des problèmes d'entretien différé de certains bâtiments dus à un manque de moyen financier, l'Université de Montréal fait face à un déficit d'espace important.

Selon le rapport d'étape préparé par le groupe de travail sur la reconfiguration de l'Université de Montréal, les besoins en espaces actuels peuvent être quantifiés selon deux méthodes :

- méthode du déficit d'espace normé (calcul selon le Ministère);
- méthode du déficit d'espace réel.

Déficit d'espace normé (calcul selon le Ministère)

Le calcul des espaces normalisés, c'est-à-dire de la superficie à laquelle l'Université a droit suivant les normes du Ministère, est basé sur les effectifs étudiants (en équivalence temps complet EETC), en fonction des domaines de formation et du cycle d'étude, sur l'effectif professoral et sur les différentes catégories de personnel.

En 2002 le Ministère a revu son cadre normatif. La démarche a conduit à la disparition d'espace reconnu antérieurement et totalisant 16 000 m² net (espace consacré à la recherche).

La norme ministérielle ne reconnaît plus les espaces pour les étudiants de maîtrise après le 4^{ième} trimestre et pour les étudiants de doctorat après le 8^{ième} trimestre. Les espaces dévolus à l'enseignement clinique ne sont pas reconnus.

Au 31 mai 2005, la superficie des espaces considérés dont disposait l'Université totalisait 277 113 m² alors que la superficie à laquelle l'Université avait droit, compte tenu de ses clientèles et de son personnel, totalisait 315 811 m² : le déficit ainsi reconnu par le Ministère est égal à 38 698 m². La perte de 16 000 m² subie en 2002 pour les espaces de recherche doit s'ajouter à ce déficit.

Le déficit d'espace réel

Cette méthode prend en compte le cheminement réel des étudiants aux cycles supérieurs et décompte les étudiants, sans égard à la durée de leurs études, pour tenir compte des étudiants inscrits à temps complet (IETC). L'Université effectue ce calcul en adoptant l'approche de Statistique Canada qui considère que 3 étudiants à temps partiel équivalent dans le calcul à un inscrit à temps complet.

Selon le Bureau de recherche institutionnelle de l'Université de Montréal (BRI), ce mode de calcul indique un besoin d'espace réel, au 31 mai 2005, correspondant à 354 201 m² net, soit un déficit d'espace réel de 77 088 m².

Il y a lieu de noter que l'Université de Montréal se classe au 2^e rang en importance au Canada pour son effectif étudiant et pour son niveau de recherche, mais elle se retrouve au dernier rang des dix universités de recherche canadiennes (G-10) pour son rapport « superficies construites / étudiants ». Ainsi, l'Université présente un rapport de 18,6 m² bruts / EETC contre une moyenne canadienne de 28,5 m² bruts / EETC pour le G-10.

Analyse rétrospective			
m ² nets	Espace selon modèle	Espace disponible	Déficit d'espace
Application du cadre normatif du Ministère utilisant le décompte des étudiants en "Étudiant équivalent temps complet" (EETC)	315 811	277 113	38 698
Application d'un mode de calcul utilisant le décompte des étudiants en "Inscrit équivalent temps complet" (IETC)	354 201	277 113	77 088
Note : Données tirées du rapport du Groupe de travail sur la reconfiguration de l'Université de Montréal (janvier 2006)			

5.4. BESOINS D'ESPACE

Suite à une consultation auprès des facultés en 2005 et en 2006, les besoins d'espace additionnel dans une perspective de moyen terme (deux à quatre ans) se chiffre à plus de 41 500 m² nets pour les facultés seulement, n'incluant pas les salles de cours, les bibliothèques ni aucun des locaux utilisés par les services.

La consultation menée auprès des services indique que les besoins à court terme correspondent à 22 000 m² net, (incluant 8 000 m² net actuel d'espace normalisé manquant pour les salles de cours et de 9 861 m² net d'espaces pour les bibliothèques)

La FAECUM et les associations étudiantes ont besoin, selon l'estimation 2004, de 5 500 m² net additionnels.

Les besoins se chiffrent donc à un total de 69 000 m² nets.

Les besoins d'espace sont tributaires des facteurs suivants :

- Les besoins d'espace associés à l'expansion des activités de recherche;
- L'évolution de l'effectif étudiant en tenant compte du profil démographique propre à Montréal et à sa couronne;
- Le nécessaire rattrapage pour le Québec en matière de taux de fréquentation universitaire;
- La croissance du nombre d'étudiants étrangers fréquentant l'Université de Montréal

En ce qui à trait au profil démographique, on notera que les données de l'Institut de la statistique du Québec révèlent que de façon globale, le Québec est appelé à voir décroître la frange de sa population en âge de fréquenter un établissement universitaire. Toutefois, ces mêmes données démontrent que pour Montréal, Laval, la couronne nord et la région des Laurentides, bassin traditionnel de recrutement pour l'Université de Montréal, on n'observera pas dans les prochaines décennies une baisse de la population susceptible d'effectuer des études universitaires.

Analyse prospective					
Besoins d'espaces à court et moyen termes					
m ² nets	Facultés	Salles de cours	Services	FAECUM	Total (m ² net)
Ajouts par rapport aux superficies inventoriées au 31 mai 2005	41 300	8 000	14 000	5 500	68 800
Note : Données tirées du rapport du Groupe de travail sur la reconfiguration de l'Université de Montréal (janvier 2006)					

L'évaluation des besoins d'espace peut donc s'effectuer au moins sur la base des effectifs actuels, en conséquence, le besoin minimal s'élève à 69 000 m² net.

De plus il convient lorsque l'on chiffre les besoins d'espace, de prendre en considération le rapatriement à l'Université de l'ensemble des espaces en location sur le territoire de Montréal, soit une superficie additionnelle de l'ordre de 6 000 m² net.

Enfin, dans une perspective stratégique à long terme, l'Université devrait inclure dans ses besoins d'espace, une superficie en réserve pour permettre toute expansion ultérieure requise en fonction des développements de la science et des connaissances.



6. VÉTUSTÉ DU PARC IMMOBILIER DE L'UNIVERSITÉ

6.1. BILAN SOMMAIRE DE LA VÉTUSTÉ TECHNIQUE

L'étude d'évaluation du déficit d'entretien et la cartographie des risques immobiliers datant de 2004 nous ont servi de plate-forme pour évaluer la vétusté du parc immobilier existant sur le campus de Montréal. Selon notre appréciation, cette étude s'applique au maintien du statu quo dans l'attribution des espaces aux unités et ne tient pas compte des possibles réaffectations susceptibles d'entraîner des coûts de construction sensiblement supérieurs à ceux d'entretiens présentés dans cette étude.

De plus, nous avons effectué des visites extérieures des sites et des visites ponctuelles des édifices les plus affectés en compagnie des représentants de l'Université de Montréal. La visite du site permet également de comprendre l'état de vétusté des routes et services et les problématiques des aménagements extérieurs.

Il n'est pas surprenant de constater que la vétusté soit en étroite corrélation avec l'âge des bâtiments. Il semble que peu d'entre eux n'aient jamais subi de « *mid-life refit* » et donc, que dans bien des cas, les équipements mécaniques sont ceux installés lors de la construction du bâtiment, suppléés d'éléments extérieurs le cas échéants. En contrepartie il faut noter l'excellent état de bon nombre de pavillons de construction plus récente (après 1995). De même, le pavillon Marie-Victorin devrait être en bonne condition car il semble avoir été bien entretenu.

Il ressort de ces études, visites et consultations et ce, de façon très évidente, que le bâtiment devant être considéré en priorité est le pavillon Roger-Gaudry, possiblement en trois phases correspondant aux secteurs Est, Ouest et Centrale.

Mises aux normes

Dans les cas des réaménagements importants et des changements de fonctions dans les pavillons, il sera nécessaire de faire une mise aux normes en termes de code, d'issues, d'alarmes incendie, de désamiantage et de renforcement sismique. Ces interventions représentant des investissements considérables, les réaménagements majeurs devront faire l'objet d'une analyse de la valeur.

6.2. BILAN SOMMAIRE DE LA VÉTUSTÉ FONCTIONNELLE

Compte-rendu des facultés

La vétusté fonctionnelle d'un bâtiment est étroitement liée à l'usage auquel on le destine. Il sera important d'établir dans une phase subséquente une grille qui illustre le degré de compatibilité entre les bâtiments existants et les différentes fonctions qu'on souhaite y implanter.

Cet exercice aura pour but de cibler les usages qui auront le plus faible impact financier sur la réhabilitation des édifices existants.

De façon générale, l'Université a identifié un déficit d'espaces d'environ 40 000 m² nets (277 000 vs 315 000, soit environ 12%) et ce déficit pourrait s'accroître avec les années.

Sciences

Suite aux consultations effectuées avec les représentants de l'Université de Montréal, la vétusté fonctionnelle est plus sensible pour les facultés du secteur des sciences abritées dans le Pavillon Roger-Gaudry.

La construction d'un premier pavillon à Outremont permettrait de libérer une aile et d'envisager enfin une réhabilitation en phases du pavillon Roger-Gaudry.

Lettres

La vétusté fonctionnelle est également aiguë dans les départements des arts et lettres de la FAS. Les juridictions abritées par les pavillons Maximilien-Caron, Lionel-Groulx et 3200 Jean-Brillant, tous construits à la fin des années 60, sont affectées par cette situation.

Résidences

Bien que de facture plus récente et dans l'ensemble en assez bon état physique, les résidences ne répondent plus tout à fait au contexte de vie actuel, particulièrement pour les étudiants du 2^{ème} et 3^{ème} cycle qui demandent plutôt un hébergement de type studio ou appartement.

La construction de résidences sur le site d'Outremont devrait débuter à proximité et en parallèle avec celle des premiers pavillons académiques afin de créer une masse critique et un cadre de vie intégré sur le campus en développement.

Ces constructions créeraient alors une opportunité pour vider et réhabiliter/moderniser progressivement les résidences existantes.

Aménagement du site

L'étude technique signale le degré parfois critique de la vétusté des réseaux de circulations publiques (automobiles et piétons). Or, l'entretien de ces réseaux doit se faire à travers des budgets insuffisants qui ne permettent pas d'effectuer les travaux nécessaires de réhabilitation de ce vaste réseau de voies publiques.

L'orientation des bâtiments à l'est nuit à la lumière naturelle et à l'utilisation des espaces extérieurs.

La circulation piétonne est souvent interrompue et sans ligne directrice. Cependant, le site offre un potentiel exceptionnel de développement pour le réseau piétonnier. Ce potentiel est bien exprimé dans le Plan directeur

de 1995, le présent Plan directeur doit intégrer cette considération de premier ordre.

6.3. CONCLUSION SUR LA VÉTUSTÉ

Il semble exister une étroite corrélation entre les vétustés technique et fonctionnelle. En effet, les bâtiments pour lesquels le déficit d'entretien est sensible ne peuvent plus répondre aux besoins croissants de modernisation et de développement des facultés. Il sera nécessaire d'établir une liste de priorités d'intervention en factorisant la vétusté technique et fonctionnelle.

Stratégies de réalisation préliminaires :

- Cibler à Outremont la première zone à décontaminer et y installer les services. Relocaliser la voie ferrée et établir le réseau routier ;
- Construire le premier pavillon destiné à l'enseignement et à la recherche à Outremont de même qu'un groupe de résidences et services pour établir en une étape, une masse critique fonctionnelle;
- Relocaliser les occupants du pavillon Roger-Gaudry (aile Est) ainsi que ceux de la résidence A ;
- Construire également un bâtiment d'environ 40 000 m² au caractère le plus générique possible (services au rez-de-chaussée, salle de cours, auditorium, quelques laboratoires), susceptibles de fournir des espaces tampons tout au long de la réalisation ;
- Planification (sélection de consultants) immédiate des travaux au pavillon Roger-Gaudry pour mise en œuvre dans 3 ans et réalisation en 3 grandes phases sur une période de 8 ans;
- Utilisation d'espaces tampons pour la réhabilitation des pavillons :
 1. Pavillon Lionel-Groulx;
 2. Pavillon 3200 Jean-Brillant;
- Construction des résidences à Outremont
- Réhabilitation des résidences A, B, C,

Proposition pour le plan de préservation et de développement :

Quatre cheminements parallèles :

- Convenir des nouveaux édifices à construire sur le Campus Outremont;
- Convenir de la priorité des édifices clés à réhabiliter totalement et en phases;
- Convenir de la priorité des édifices à réhabiliter sur le plan de mise à niveau;
- Établir les échéanciers et les flux-monétaires des cheminements.

Indice de vétusté technique, Extrait d'une étude immobilière, mai 2004

- 504 - Pavillon Samuel-Bronfman
- 511 - Pavillons Roger-Gaudry et Claire-McNicoll
- 512 - Centrale thermique
- 513 - Résidence A
- 515 - Pavillon J.-A.-DeSève
- 518 - Rampe mobile
- 519 - Pavillon de la Direction des immeubles
- 520 - Pavillon Thérèse-Casgrain

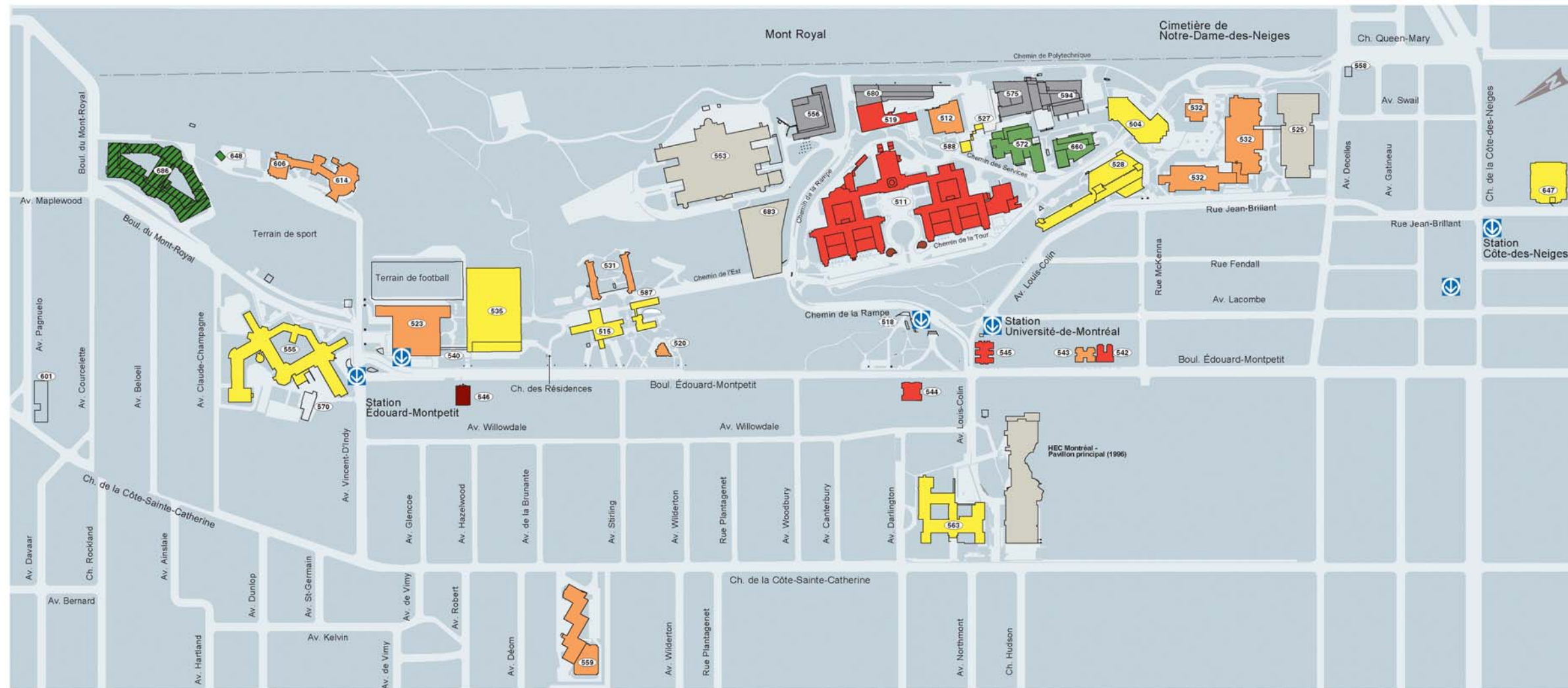
- 523 - CEPSUM Stade d'hiver
- 525 - HEC Montréal - 5255, avenue Decelles.
- 527 - Pavillon René-J.-A.-Lévesque
- 528 - Garage Louis-Colin
- 531 - Résidence C
- 532 - Pavillon Maximilien-Caron, Pavillon Lionel-Groulx et 3200, rue Jean-Brillant
- 535 - CEPSUM (Centre d'éducation physique et des sports)

- 540 - Corridor (CEPSUM)
- 542 - 3050 et 3060, boulevard Édouard-Montpetit
- 543 - 3032 et 3034, boulevard Édouard-Montpetit
- 544 - 2801 et 2815, boulevard Édouard-Montpetit
- 545 - 2910, boulevard Édouard-Montpetit
- 546 - 2101, boulevard Édouard-Montpetit
- 553 - École Polytechnique - Pavillon principal
- 555 - Pavillon Marie-Victorin

- 556 - Pavillon J.-Armand-Bombardier
- 558 - 3333, chemin Queen-Mary
- 559 - Pavillon Marguerite-d'Youville et Pavillon Liliane de Stewart
- 563 - Pavillon de la Faculté de l'aménagement
- 570 - Chaufferie (Pavillon Marie-Victorin)
- 571 - Corridor du garage Louis-Colin
- 572 - Pavillon André-Aisenstadt

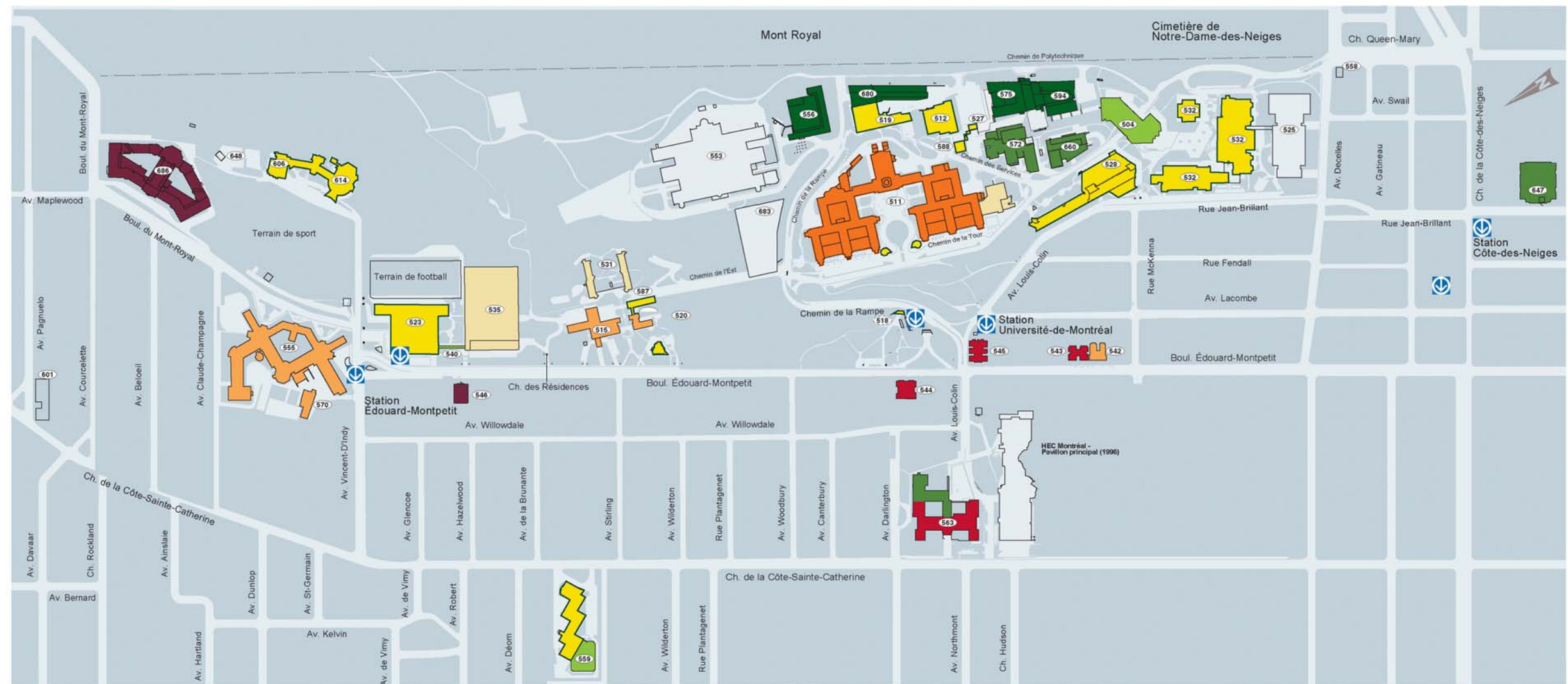
- 575 - Pavillon Jean-Coutu
- 587 - Résidence A et annexe
- 588 - Poste d'alimentation d'Hydro-Québec
- 594 - Pavillon Marcelle-Coutu
- 601 - 520, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
- 606 - Pavillon de la Faculté de musique
- 614 - Salle Claude-Champagne
- 647 - 3744, rue Jean-Brillant

- 647 - 3744, rue Jean-Brillant
- 648 - Dépôt (Faculté de musique)
- 660 - Pavillon Paul-G.-Desmarais
- 680 - Centre des technologies de fabrication en aérospatiale (CTFA)
- 683 - Pavillons Pierre-Lassonde et Claudette-MacKay Lassonde - École Polytechnique
- 686 - 1420, boulevard Mont-Royal



Années de construction

- | | | | | | |
|---|---|--|---|--|---|
| 504 - Pavillon Samuel-Bronfman (1987) | 520 - Pavillon Thérèse-Casgrain (1964) | 535 - CEPSUM (Centre éducation physique sports) (1976) | 555 - Pavillon Marie-Victorin (1959) | 572 - Pavillon André-Aisenstadt (1994) | 647 - 3744, rue Jean-Brillant (1990) |
| 511 - Pavillons Roger-Gaudry et Claire-McNicol (1943, 1964, 1965, 1966, 1972, 1976, 1986, 1987, 1991, 1992) | 523 - CEPSUM Stade d'hiver (1966) | 540 - Corridor (CEPSUM) (1980) | 556 - Pavillon J.-Armand-Bombardier (2004) | 575 - Pavillon Jean-Coutu (2004) | 648 - Dépôt (Faculté de musique) (nd) |
| 512 - Centrale thermique (1964) | 525 - HEC Montréal - 5255, avenue Decelles. (nd) | 542 - 3050 et 3060, boul. Édouard-Montpetit (1958) | 558 - 3333, chemin Queen-Mary (nd) | 587 - Résidence A et annexe (1963) | 660 - Pavillon Paul-G.-Desmarais (1996) |
| 513 - Résidence A (1956) | 527 - Pavillon René-J.-A.-Lévesque (1966) | 543 - 3032 et 3034, boul. Édouard-Montpetit (1931) | 559 - Pavillon Marguerite-d'Youville (1962) et Pavillon Liliane de Stewart (1981) | 588 - Poste d'alimentation d'Hydro-Q. (1967, 1991) | 680 - Centre des technologies de fabrication en aérospatiale (CTFA) (2003) |
| 515 - Pavillon J.-A.-DeSève (1957) | 528 - Garage Louis-Colin (1969) | 544 - 2801 et 2815, boul. Édouard-Montpetit (1932) | 563 - Pav. Faculté de l'aménagement (1936, 1998) | 594 - Pavillon Marcelle-Coutu (2004) | 683 - Pavillons Pierre-Lassonde et Claudette-MacKay Lassonde - École Polytechnique (2005) |
| 518 - Rampe mobile (1966) | 531 - Résidence C (1970) | 545 - 2910, boulevard Édouard-Montpetit (1932) | 570 - Chaufferie (Pavillon Marie-Victorin) (nd) | 601 - 520, chemin de la Côte-Sainte-Catherine (nd) | 686 - 1420, boulevard Mont-Royal (1924) |
| 519 - Pavillon de la Direction des immeubles (1964) | 532 - Pavillon Maximilien-Caron, Pavillon Lionel-Groulx et 3200, rue Jean-Brillant (1968) | 546 - 2101, boulevard Édouard-Montpetit (1927) | 571 - Corridor du garage Louis-Colin (1969) | 606 - Pavillon de la Faculté de musique (1961) | |
| | | 553 - École Polytechnique - Pavillon principal (nd) | | 614 - Salle Claude-Champagne (1965) | |



LÉGENDE:



7. CONCLUSION

7.1. AMÉNAGEMENT URBAIN

Constat

Absence « d'effet d'ensemble » associé normalement à une cité universitaire :

Une des premières caractéristiques du Campus de la Montagne est l'absence d'un centre névralgique autour duquel se rassemblent les pavillons universitaires. On ne retrouve sur le site actuel, aucun élément rassembleur contribuant à la création d'un effet d'ensemble qu'on associe normalement à une cité universitaire. Curieusement, la rampe motorisée constitue la principale porte d'entrée de la communauté universitaire sur le site de la montagne. Le fort dénivelé est à l'origine de la construction de cette rampe mobile reliant la station de métro Université de Montréal au sommet du campus. Cet élément mécanique constitue le seul lien piéton adéquat entre le bas et le haut de la Montagne. Ce passage intérieur n'offre malheureusement aucune ouverture visuelle sur le paysage et ne permet aucun arrêt ni accès au site le long du parcours. Le concept cloisonné de cette rampe déconnectée du site qu'elle parcourt, ne contribue pas non plus à créer l'effet d'ensemble qu'on attend d'un campus universitaire.

D'autres particularités de l'aménagement contribuent à la difficulté de définir l'image d'un campus universitaire rassembleur :

1. Les bâtiments en périphérie du site :

Les premiers bâtiments des HEC, la Faculté de droit et la cafétéria centrale sont plus facilement accessibles par l'extérieur du campus via l'avenue Decelles que par l'intérieur. La position qu'ils occupent en bordure du site fait qu'ils entretiennent une meilleure relation de proximité avec le quartier Côte-des-Neiges qu'avec la « Cité universitaire » elle-même. Dans le même esprit, la Faculté d'aménagement et le dernier pavillon des HEC sont eux aussi plus facilement accessibles de l'extérieur du site que de l'intérieur. Localisés entre le boulevard Édouard-Montpetit et le chemin de la Côte-Ste-Catherine, ils sont en quelque sorte isolés du reste de la « Cité universitaire » par ces deux voies de circulations municipales. Tous ces bâtiments sont en quelque sorte orientés vers l'extérieur du campus. Ils ont par surcroît une appartenance plus forte aux quartiers résidentiels et commerciaux voisins qu'au campus lui-même. L'ouverture de ces pavillons sur l'extérieur, bien que positive, n'offre qu'une faible contribution à l'image « campus » recherchée.

2. Le fort dénivelé du site de la Montagne :

Le campus est implanté sur un site dont le dénivelé est important. Cette pente abrupte rend la création d'espaces de rassemblement extérieurs

difficile à réaliser. Elle ne permet pas, en direction ascendante, d'avoir une vue d'ensemble du site, vue d'ensemble qui est nécessaire à la perception de l'image « campus ». Au sommet de la montagne, en face du pavillon principal, se trouve le Chemin de la tour qui surplombe le site et fait office de belvédère. Cet endroit est pratiquement le seul lieu offrant un point de vue sur l'ensemble des installations.

3. L'étalement des bâtiments :

L'idée de « cité » est toujours associée à une certaine concentration de constructions dans un lieu donné. Au campus de la Montagne, le fort dénivelé du site d'origine et la nécessité d'en préserver les espaces verts ont milité en faveur d'un développement excentrique au bas de la montagne, dans un axe Est-Ouest. Le peu de terrain disponible fut rapidement comblé par la construction du CEPSUM et des conciergeries, si bien que l'Université a dû acquérir des bâtiments institutionnels de plus en plus éloignés du cœur du campus. Cet étalement a créé une dispersion graduelle des facultés et des services sur un large territoire, réduisant par la même occasion la densité du campus. Cette dilution a affaibli de manière tangible l'image du campus de la Montagne comme « entité universitaire ». Le pavillon Marie-Victorin, l'École de Musique et le 1420 Mont-Royal plus à l'Est ont contribué de la même manière à cet étalement en amenant les frontières du campus très loin du cœur original symbolisé par le pavillon Roger-Gaudry.

4. Le boulevard Édouard-Montpetit : une limite naturelle du campus de la Montagne

Cette artère municipale semble constituer une des limites naturelles du campus, de sorte que tout bâtiment situé au nord de cette frontière paraît dissocié du campus central. Les acquisitions immobilières de l'Université au nord de cette artère collaborent donc très peu à l'image identitaire du campus comme « cité universitaire ».

5. Le pavillon Roger-Gaudry :

Premier bâtiment de l'Université de Montréal, il constitue le symbole iconographique de l'Université. L'importance de ses dimensions et sa localisation en plein centre du site font en sorte que tous les bâtiments construits derrière lui font face au dos du pavillon. Le terrain résiduel situé entre ces nouveaux bâtiments et l'arrière du pavillon Roger-Gaudry est utilisé par des bâtiments de services dont la présence exacerbe encore davantage l'effet « résiduel » de cette partie du terrain. Ce bâtiment polarise le site en deux zones, avant et arrière, créant ainsi une zone plus noble que l'autre, les bâtiments récents se retrouvant dans la zone moins favorisée à l'arrière du pavillon Roger-Gaudry.

La circulation piétonne

La stratégie de circulation sur le campus se résume à une voie qui gravit le dénivelé et dessert les différents pavillons et services. Les parcours piétons sont essentiellement constitués de trottoirs qui suivent le tracé de la voie automobile. À certains endroits ces derniers sont inexistantes, forçant les piétons à partager la rue avec les automobilistes. À part quelques sentiers répartis au hasard du terrain, il n'existe à proprement parler aucune stratégie évidente d'aménagement des circulations piétonnes sur le site de la Montagne. Le mobilier urbain, qu'il s'agisse des bancs, des poubelles et de l'éclairage de rue, est réduit à sa plus simple expression ou même, à bien des endroits, complètement inexistant. La politique de financement qui ne couvre pas la totalité des infrastructures ne favorise pas le développement d'une stratégie « piétonne » sur le campus.

La circulation véhiculaire

Un premier réseau assure l'accès automobile aux pavillons et aux services situés sur la Montagne. Les accès véhiculaires sont au nombre de trois. Un premier par l'avenue Decelles, un second par l'avenue Louis Colin et un troisième par la rue Jean-Brillant.

Le boulevard Édouard-Montpetit alimente quant à lui tous les pavillons situés au pied de la Montagne. Il constitue l'artère stratégique du campus puisqu'il dessert aussi bien les automobilistes que les piétons en provenance des stations Édouard-Montpetit et Université de Montréal. Le boulevard Édouard-Montpetit constitue en quelque sorte la limite nord du campus. À l'extérieur de cette limite, les bâtiments ne semblent ne plus appartenir au campus.

Il existe 2 837 places de stationnement sur le campus, pour un total de 57 532 mètres carrés de surfaces à déneiger. Les grands volumes de neige récoltés représentent un réel problème d'entreposage sur le site à cause de la haute concentration de produits de déglacage dans la neige. Cette menace pour l'environnement et les infrastructures de stationnement entraînent des problèmes de corrosion importants.

Les places publiques

Tel que mentionné précédemment, le fort dénivelé a offert peu d'incitation à l'aménagement de places publiques extérieures. Cette réalité, jumelée à un climat rigoureux, n'a jamais favorisé la création de lieux de rassemblements publics au campus de la Montagne. Résultat d'une politique de financement qui ne couvre que certaines parties des espaces universitaires, le présent campus présente donc un sérieux déficit de lieux publics surtout s'il souhaite livrer un message d'ouverture et d'accessibilité et se présenter comme le carrefour des échanges multidisciplinaires.



La coulée verte

Les autorités municipales ont exprimé par voie de règlement une politique visant à préserver l'aspect naturel de la Montagne en protégeant sa végétation. Cette zone a été identifiée comme la « coulée verte » et, à part quelques endroits isolés, il ne sera plus possible d'implanter de nouvelles constructions sur le site de la Montagne. Cette réalité a un impact important sur la volonté de l'Université d'identifier un site alternatif qui lui permettra d'assurer sa croissance et sa pérennité comme Institution universitaire majeure en Amérique du Nord et sur la scène internationale.

Relation du campus avec la ville

Au nord, les bâtiments ayant front sur le chemin de la Côte-Ste-Catherine ont peu de possibilités d'interaction avec la ville. Le chemin de la Côte-Ste-Catherine est une artère de circulation automobile achalandée et peu conviviale et le boulevard Édouard-Montpetit, situé immédiatement au sud, absorbe la majorité de la clientèle universitaire qui arrive par métro. Il est donc peu probable que l'Université développe une relation avec ce secteur de la ville à part peut-être pour des opportunités résidentielles.

Au sud se trouve le sommet de la montagne. Aucun accès urbain n'est possible de ce côté puisqu'il est adjacent au Cimetière Côte-des-Neiges. Il n'y a donc aucun lien relationnel à entretenir avec cette partie de la ville.

À l'Est, le boulevard Mont-Royal est peu susceptible de développer des liens avec l'Université. Artère de circulation véhiculaire, le boulevard Mont-Royal conduit à un quartier résidentiel prestigieux qui n'a rien à offrir à la clientèle universitaire. Au contraire, il est juste de croire que les résidents de ce quartier préfèrent maintenir une certaine indépendance par rapport aux activités universitaires afin de protéger la quiétude des lieux.

À l'Ouest, par contre, le chemin de la Côte-des-Neiges offre une excellente opportunité de liens sociaux et commerciaux avec le quartier. Secteur multiethnique très dynamique, cette zone est surtout accessible des HEC par l'avenue Decelles, mais à date, peu d'actions semblent avoir été entreprises pour intensifier la cohabitation entre ce quartier et l'Université.

7.2. ARCHITECTURE

Le campus principal de l'Université de Montréal dans son état actuel est fortement identifié à l'architecture d'Ernest Cormier avec le pavillon Roger-Gaudry inauguré en 1943. Celui-ci est l'élément signal, le « landmark » de l'Université de Montréal dans la ville. Il est la source d'inspiration pour le logo de l'Université et étend sa patine de brique et de verre à la majorité des interventions immobilières universitaires. Cette brique jaune devient l'élément liant des différentes époques du campus.

Formellement on peut parler d'un campus éclectique dont chaque phase de construction marque son époque. Certaines interventions sont plus judicieuses que d'autres. Ainsi, les constructions récentes, notamment les pavillons Jean-Coutu et Marcelle-Coutu, le pavillon J-Armand-Bombardier, l'agrandissement de la Faculté d'aménagement de même que le pavillon Lassonde et les HEC (écoles affiliées), ont une belle qualité architecturale intégrant certaines notions de développement durable, notamment l'intégration de la lumière naturelle, élément significatif que l'on retrouvait d'ailleurs dans le bâtiment principal d'origine d'Ernest Cormier, aujourd'hui le pavillon Roger-Gaudry. Les atriums, les toits verts et l'exploitation des vues caractéristiques de ces nouvelles constructions reprennent à leurs manières, certaines des qualités spatiales développées par Ernest Cormier dans le pavillon principal.

Les bâtiments de la période 60 et 70 représentent bien l'architecture montréalaise de leur époque. Modernistes et brutalistes, ils manquent de perméabilité visuelle et créent un effet rébarbatif qui marque fortement la zone ouest du campus. Ces bâtiments ont aussi opté pour un revêtement de briques foncées qui les distinguent du reste du campus.

Les acquisitions de bâtiments institutionnels dans le quartier présentent peu d'intégration architecturale au campus principal. Acquis par nécessité pour répondre rapidement à des besoins urgents d'espaces plutôt que par compatibilité fonctionnelle, ils représentent aujourd'hui un handicap sérieux dû à leur vétusté fonctionnelle et/ou technique.

7.3. VÉTUSTÉ DES BÂTIMENTS

Actuellement le Pavillon Roger-Gaudry est le plus vétuste, tant sur le plan fonctionnel que technique. Notons toutefois que la qualité architecturale de ce bâtiment offre une opportunité incroyable au niveau de son potentiel de réhabilitation. Évidemment, les usages qui devront y être réaffectés devront être analysés avec soin afin de minimiser l'impact économique d'une telle réhabilitation. Il y a des coûts déjà importants à prévoir en termes de désamiantage et de mise aux normes.

À l'autre extrémité du spectre, les bâtiments construits depuis 1990 n'ont pas de vétusté fonctionnelle ni technique puisqu'ils répondent toujours aux normes actuelles. Entre autre, ils ont tous intégré les nouvelles tendances en matière de télécommunications. Comme ils ont été construits pour un usage spécifique et que cet usage n'a pas changé, ces bâtiments sont considérés fonctionnels.

7.4. VÉTUSTÉ DES INFRASTRUCTURES

Les infrastructures existantes datent pour la plupart des années 60 et nécessitent un investissement majeur dans le but de les réhabiliter. Les ponts, ponceaux, murets de soutènement, trottoirs et rues demandent d'être réparés et rénovés de façon importante.

La politique de financement gouvernementale ne couvre pas les infrastructures. Cette politique a donc un impact direct sur la réalisation de ces travaux dont l'urgence est de plus en plus évidente. L'état de détérioration de certains ponceaux et de certaines aires de stationnement a atteint un niveau préoccupant pour l'intégrité des installations, voire la sécurité des usagers, et demande d'être considéré en priorité.

La signalisation sur le campus semble nécessiter une mise à jour suite à la construction de nouveaux bâtiments.

La rampe mobile nécessite un entretien soutenu et coûteux dû à la présence d'un fournisseur unique dans la région à qui il n'est pas possible d'opposer une saine compétition. Le fort degré d'inclinaison de la rampe, la grande distance d'ascension sans interruption et la quantité importante d'utilisateurs qui l'empruntent aux heures de pointe n'en font pas le moyen le plus confortable et le plus efficace pour accéder au site. Certaines alternatives pourraient être envisagées à cet égard.

L'âge des installations mécaniques et électriques, leur localisation souterraine et la difficulté d'y avoir accès ajoutent au fardeau financier et opérationnel relié à l'entretien des infrastructures.

7.5. POPULATION ET DÉFICIT D'ESPACES

Dans le contexte universitaire, population et déficit d'espaces, voire espaces en général, sont étroitement liés puisque les espaces subventionnés par le ministère dépendent de normes liées directement à la clientèle universitaire.

Étudiants

On compte actuellement environ 55 000 étudiants inscrits à l'Université de Montréal, ce qui représente 31 539 étudiants équivalents temps plein. Selon les prévisions de l'Université, on prévoit une augmentation de la masse étudiante temps plein, tous cycles confondus, de 2 550 étudiants de plus d'ici 2012-2013.

Personnel enseignant :

Le personnel enseignant actuel sur le campus est de 1 886 employés, répartis de la façon suivante :

1 277 professeurs, 124 chercheurs, 389 chargés de cours et 110 autres personnels enseignants.

Personnel de soutien et d'administration :

En ce qui a trait au personnel de soutien et d'administration, on dénombre 3 598 employés répartis : 2 572 réguliers, 339 surnuméraires et 758 rémunérés sur les fonds de recherche et spéciaux.

Selon le rapport d'étape préparé par le groupe de travail sur la reconfiguration de l'Université de Montréal, les superficies actuelles peuvent être comptabilisées selon différentes méthodes :

- méthode déficit normé (normes ministérielles, calculées selon le nombre Étudiants équivalents temps complets EETC) et la méthode déficit actuel d'espace réel (selon le nombre d'inscrits équivalent temps complet IETC)
- La superficie des espaces considérés par le ministère sur le campus de la Montagne est de 277 113 m² net, alors qu'il y a un besoin actuel reconnu par le ministère de 315 811 m² selon le calcul EETC et de 354 201 m² net selon le calcul IETC.
- Le déficit d'espace actuel se définit donc selon le mode de calcul EETC à 38 698 m² et de 77 088 m² selon la méthode du calcul IETC.
- La superficie des installations à long terme selon les besoins établis en fonction de l'augmentation de clientèle prévue est de 362 000 m² net, et d'environ 395 000 m² net selon le calcul IETC.
- Le déficit d'espace à long terme (2012-2013) se définit donc selon le mode de calcul EETC à 85 000 m² et de 118 000 m² selon la méthode du calcul IETC.

7.6. ÉCOLES AFFILIÉES

Les écoles affiliées, HEC et Polytechnique, fonctionnent en vase clos. Elles ont leur propre registraire, association étudiante, cafétéria principale, bibliothèque spécialisée, etc. Bien qu'elles soient localisées sur le même campus, les liens de proximité de ces deux écoles sont peu intégrés avec l'Université. Il y a ainsi un manque d'opportunité de synergie avec les autres communautés de l'Université.

Un exemple d'opportunité peu exploitée, la synergie potentielle qui pourrait s'établir entre la Faculté d'aménagement et l'École Polytechnique. Cette opportunité pourrait effectivement offrir aux étudiants impliqués, l'occasion d'établir des liens transversaux qui pourraient se poursuivre tout au cours de leur vie professionnelle.

Cette opportunité pourrait également permettre une mixité favorisant de meilleurs échanges interdisciplinaires, améliorant par le fait même la qualité de la vie communautaire du campus.

7.7. ACQUISITION DE LA GARE DE TRIAGE D'OUTREMONT

L'augmentation des demandes d'inscription des dernières années, le déficit d'espace accumulé au fil des ans et la saturation des capacités d'agrandissement sur le site actuel ont incité les autorités de l'Université à chercher une solution alternative leur permettant de rencontrer leurs besoins d'expansion. Le site de la gare de triage d'Outremont a donc été acquis par l'Université.

Cette récente acquisition permettra non seulement de satisfaire les nouveaux besoins d'espaces, mais de repenser par la même occasion aux orientations pédagogiques et opérationnelles. On profitera de cette opportunité pour relocaliser certaines facultés ou services dans des locaux mieux adaptés et pour implanter de nouveaux programmes pédagogiques. L'objectif visé par l'Université est de maintenir sa position prépondérante sur le marché de plus en plus compétitif du savoir.

Le transport en commun

Le site est bien desservi par le réseau de transport en commun. On retrouve entre autres deux stations de métro, Outremont et l'Acadie, qui sont situées sur la même ligne que les trois stations du campus de la Montagne. Cette continuité que représente le métro permet pour ainsi dire de considérer les sites comme intégrés dans un seul campus puisque le métro les relie entre eux.

La distance de marche entre les stations et le futur campus est relativement importante par contre. Elle n'en paraîtra que plus importante, en hiver surtout, si rien n'est fait sur le parcours pour soutenir l'intérêt du piéton. Des activités commerciales ou des services de soutien dans l'axe Nord-Sud pourraient être une manière d'occuper le parcours entre le métro et le campus et permettrait de dynamiser le trajet. Une autre contrainte reliée au trajet entre la station l'Acadie et le campus est qu'il faudra, pour atteindre le campus, traverser une bande de terrains industriels au sud de Beaumont. Le type d'usages qu'on y retrouve ne contribue en rien à rendre le parcours intéressant. Cette réalité devra définitivement être considérée dans les futurs aménagements.

Un axe-Nord-Sud

Les orientations d'aménagement du campus Outremont prévoient une longue esplanade verte dans l'axe Est-Ouest. L'axe Nord-Sud n'est que très peu souligné par contre. Or, les deux stations de métro, qui seront de loin les accès les plus utilisés, sont implantées sur une trajectoire Nord-Sud. Sans tirer de conclusions trop hâtives il est intéressant de souligner cette caractéristique du site afin qu'elle soit considérée dans le développement du plan directeur.

7.8. VIE ÉTUDIANTE

Services de support à la vie étudiante

Le site de la Montagne offre peu de services de support à la vie étudiante. La cafétéria principale est le plus important. Située à une des extrémités du campus près de l'avenue Decelles, elle n'occupe pas réellement une position centrale, ce qui a un impact important sur la distance de marche pour tous les pavillons situés du côté opposé. À cette structure principale s'ajoutent des points de services répartis dans les différents pavillons du campus.

D'autres services de soutien aux étudiants sont regroupés au pavillon J.A De-Sève mais on en retrouve également ailleurs, dispersés sur le campus. Il s'agit des services de consultations médicales, psychologiques, d'orientation, de physiothérapie, etc.

Pavillon étudiant

Les nombreux services aux étudiants sont dispersés à travers le campus et ne répondent plus, en termes d'organisation, aux nouvelles tendances qui favorisent un regroupement des services dans un « student center ». L'Université et l'Association étudiante sont conscientes de cette lacune mais une seule possibilité semble avoir été abordée à ce jour, soit de construire un « Pavillon étudiant » au-dessus du garage Louis-Colin pour y rassembler tous les services offerts. Pour ce faire, il faudrait renforcer la structure existante pour permettre l'ajout de deux étages supplémentaires. Cette solution est onéreuse d'autant plus que l'Université risque de connaître des difficultés à obtenir du ministère le financement nécessaire pour ce type d'infrastructures. Un montage financier particulier devra être élaboré, sinon, il y aura lieu de revoir une telle intervention.



Vie communautaire et sociale :

Le campus de la Montagne

Le climat rigoureux des hivers québécois qui encourage les circulations intérieures, la topographie abrupte du site, la pénurie de lieux de rassemblement autant intérieurs qu'extérieurs, l'enclavement du campus par des quartiers résidentiels très paisibles au nord et à l'est ainsi que par le cimetière Côte-des-Neiges au Sud, offrent peu de chance aux membres de la communauté universitaire de socialiser entre eux d'abord et de s'ouvrir sur la communauté ensuite. La seule brèche à cette enclave se manifeste du côté Ouest où il existe des liens possibles avec l'activité commerciale du quartier multiethnique du chemin de la Côte-des-Neiges. Ce quartier est par contre à l'extrémité Ouest du campus et la distance de marche peut s'avérer dissuasive en saison froide.

Le campus d'Outremont

La présence de la voie ferrée au Nord et à l'Est ainsi que des quartiers résidentiels, eux aussi très paisibles au Sud et à l'Ouest, représentent aussi une situation d'enclavement qui s'apparente à celle du campus de la Montagne. Il faudra miser sur le dynamisme de l'esplanade verte dans l'axe Est-Ouest et de celui d'un éventuel axe Nord-Sud pour rendre le site plus favorable aux échanges et plus perméable aux quartiers limitrophes.

Par contre, ce désir de perméabilité qui semble à priori être un avantage pour la communauté universitaire, risque peut-être de ne pas recevoir le même accueil auprès des populations voisines qui sont probablement plus concernées par le maintien de la quiétude de leur quartier que par les échanges culturels avec la communauté universitaire.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

ÉTUDES PAR CONSULTANTS

Plan directeur Édition 1995, Campus de l'Université de Montréal, Direction des immeubles de l'Université de Montréal et consultants : Jean Ouellet, Jean-Claude Boivert, Jean Paré, décembre 1995, 58 pages

Analyse et orientations du projet d'aménagement – version préliminaire, Campus Outremont, Université de Montréal, Cardinal Hardy et associés architectes en collaboration avec Provencher Roy + associés architectes, 29 juin 2006, 105 pages

Étude des critères écologiques applicables, Campus Outremont, Université de Montréal, Cardinal Hardy et associés architectes en collaboration avec Provencher Roy + associés architectes, 29 juin 2006, 17 pages

Étude d'évaluation du déficit d'entretien et cartographie des risques immobiliers, Université de Montréal. Par Jean-Pascal Foucault et Jean-François Tremblay. Mai 2004, 22 pages

DOCUMENTS DE L' UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Inventaire physique 2005, Direction des immeubles, Centre de coordination et de références techniques, Université de Montréal, Refonte 2006/05/15

Livre vert, UdeM 2010, L'Université de Montréal : Force de changement, septembre 2006

Sommaire Espaces Fac – Pt pression

Présentation sommaire des points de pression actuels en fonction des besoins d'espace exprimés par les facultés. (Mai 2006)

Info : Hélène Joubert et Michel Steben

Sommaire des demandes d'espace – Facultés

Présentation détaillée des besoins d'espace exprimés par les facultés lors de la tournée institutionnelle effectuée par la Direction des immeubles en 2005-2006.

Info : Hélène Joubert et Michel Steben

Sommaire des demandes d'espace V2– Services

Présentation détaillée des besoins d'espace exprimés par les services lors de la tournée institutionnelle effectuée par la Direction des immeubles en 2005-2006.

Info : Hélène Joubert et Michel Steben

Final – Rapport d'étape - Reconfiguration

Rapport d'étape préparé par le Groupe de travail sur la reconfiguration de l'Université de Montréal, déposé et entériné par le Comité de la planification le 19 janvier 2006.

Info : Pierre Simonet et Michel Steben

Principes reconfiguration Campus – CP Révisée

Document de réflexion préparé par le Groupe de travail sur la reconfiguration de l'Université de Montréal à l'intention du Comité de la planification. Info : Pierre Simonet et Michel Steben

Sommaire exécutif – Faculté de musique

Mise à niveau de la Salle Claude-Champagne, Université de Montréal, 27 novembre 2003 par Yelle Maillé, architectes associés

Étude de vétusté fonctionnelle et technique, CEPSUM et Stade d'hiver, 25 mai 1999 Yelle Maillé, architectes.

Description et évaluation des conditions d'immeubles (toutes les résidences et J.-A.-DeSève), 10 novembre 1998, Yelle Maillé, architectes.

